

DELIBERATION CFVU-008-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 25 février 2021,

Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 25 janvier 2021

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 15 mars 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 31 voix pour.

Christian ROBLÉDO
*Président de l'Université
d'Angers*

Signé le 22 mars 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 23 mars 2021

Ua

PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation
et de la vie universitaire du
25 janvier 2021

*Approuvé le 15 mars
2021*

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 25 janvier 2021 à 14h30, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en distanciel.

ROBLÉDO Christian	Excusé
MALLET Sabine	Connectée
BARBE Valérie	Excusée, a donné procuration à Monsieur RULENCE, puis connectée à 15h35
BATY Benoît	Excusé
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
BIENVENU Roselyne <i>HOUEL Stéphanie</i>	Excusée
BLIN Camille <i>LECLÈRE Elodie</i>	Excusée, a donné procuration à Monsieur DOUESNEAU, puis connectée à 15h17
BOISSON Didier	Connecté
BOUIS Sylvie	Connectée
BROCHARD Joy <i>TOMÉ Julien</i>	Connectée
COADOU Franck	Connecté, puis excusé à 17h10
COEFFE Vincent	Connecté
DANON Sem <i>MAVREL Esméralda</i>	Absente
DOUESNEAU Guewen <i>FRANZONE Sebastian</i>	Connecté
EVEILLARD Matthieu	Connecté
GARNIER Coraline <i>OGER__JUBEAU Augustin</i>	Excusée, a donné procuration à Madame BROCHARD
GEINDREAU Quentin <i>CARROUE Equinoxe</i>	Connectée
GRIMAUTL Virginie	Connectée
HELESBEUX Jean-Jacques	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
HOWA Hélène	Excusée, a donné procuration à Monsieur PELTIER
LABOURET Robin <i>PROUST Manon</i>	Connecté
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Connectée, puis excusée à 17h10
LOURTIS Valentin <i>PRINCÉ Agate</i>	Excusé, a donné procuration à Monsieur LABOURET
MARCHAND Célestin <i>VILLEMEN Orane</i>	Connecté
NAUDIN Carole	Excusée, a donné procuration à Madame ROSSI
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Connectée
PARE Albert	Excusé, a donné procuration à Monsieur MARCHAND

PELOILLE Manuelle	Excusée, puis connectée à 16h20
PELTIER Didier	Connecté
PICHON Mathieu <i>HERPIN Marie</i>	Excusé, a donné procuration à Monsieur MARCHAND
PRUNIER Delphine	Connectée
ROSSI Carla <i>JOY Léo</i>	Connectée
ROUGER Manuel	Absent
RULENCE David	Connecté
TAXIL Bérangère	Connectée, puis excusée à 17h10
TESSIER Axel	Excusé, a donné procuration à Monsieur LABOURET
TRAVIER Sandrine	Connectée
YVARD Jean-Michel	Connecté

Membre de droit connecté :

VERON Michel, Directeur général adjoint

Membres présents à distance, invités par le Président :

BOUVIER Lydie, Vice-présidente formation professionnelle et développement de l'alternance

DANIEL Christophe, Doyen de la Faculté de droit, économie, gestion

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente transformation pédagogique

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO IP

PANTIN François, Directeur de l'IAE Angers

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

TEXIER Stéphanie, Directrice de la politique de site Le Mans, Angers, Laval, CROUS

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

1. Informations	1
1.1. Point sur les inscriptions au 25 janvier 2021	1
1.2. Reprise progressive des enseignements en présentiel	1
1.3 Mise en place du tutorat pour les étudiants en situation de décrochage	3
1.4 Ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19.....	4
1.5 Résultats de l'Appel à projets UA-LMU (Université d'Angers – Le Mans Université)	4
2. Approbation des procès-verbaux	5
2.1 Approbation du PV de la CFVU du 14 décembre 2020.....	5
3. Prospective et moyens.....	5
3.1 Exonération des droits différenciés des étudiants extra-communautaires.....	5
3.2 Bilan des aides d'urgence	5
4. Vie universitaire	7
4-1 Présentation de la Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus (DEVEC)	7
5. Enseignement et conventions	10
5-1 Calendrier universitaire 2021-2022	10
5-2 Création du parcours Ingénieur Manager du Master 2 MAE – IAE Angers/Polytech Angers	11
5-3 Création de l'attestation universitaire Hybride en Education Thérapeutique – Faculté de Santé.....	12
5-4 MCC - D.U. Management de proximité – Polytech.....	12
5-5 MCC Licence Mathématiques à distance – Faculté des sciences	13
5-6 Convention : double diplôme - Master mention Chimie, parcours Lumomat	16
5-7 Bilan - état d'avancement – Projet Thélème	16
6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 25 janvier 2021	27

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h30. À l'ouverture de la séance du 25 janvier 2021, 32 membres sont connectés ou représentés (39 membres en exercice, 21 membres connectés et 11 membres représentés).

Madame MALLET précise que le Président ne peut se rendre disponible pour cette séance car il assiste à d'autres réunions.

1. Informations

1.1. Point sur les inscriptions au 25 janvier 2021

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

A la date du 25 janvier 2021, l'Université enregistre 21 923 inscrits contre 21 259 inscrits à la même période l'an dernier.

En tenant compte des étudiants de l'ensemble des partenaires, l'Université comptabilise 26 572 inscrits contre 25 534 l'an dernier.

Hors partenaires, la variation observée entre les deux années n'est que de 3,1%, celle observée l'an dernier était de 5%.

Monsieur DANIEL précise que la baisse du nombre d'étudiants pour la Faculté de droit économie gestion s'explique par la création de la nouvelle composante, l'IAE Angers.

Madame MALLET ajoute que, cette année, les étudiants de la double licence droit histoire proposée à Cholet se sont, pour des raisons purement administratives, inscrits à la Faculté des lettres, langues et sciences humaines pour la première année, et non pas en droit, ce qui explique l'augmentation observée pour le secteur Histoire.

Monsieur RULENCE demande s'il est possible d'établir une comparaison de l'Université d'Angers avec les autres universités françaises. Monsieur PELTIER répond que la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance met en ligne, au fur et à mesure de leur disponibilité, les données actualisées de l'ouvrage annuel Repères et références statistiques (*RERS*). Le lien d'accès est le suivant : [lien](#).

1.2. Reprise progressive des enseignements en présentiel

Madame MALLET précise que le décret n° 2021-31 du 15 janvier 2021 prescrit de nouvelles mesures, qui font suite à l'annonce gouvernementale du 14 janvier 2021.

A partir du 25 janvier 2021, les étudiants de première année pourront reprendre les travaux dirigés par demi-groupes. La jauge est fixée à 50 étudiants dans une salle de capacité de 100 étudiants, par demi-journée pour éviter les déjeuners sur place. D'autres allocutions sont attendues pour préciser le devenir des étudiants des autres années. Il n'est pas envisagé un retour en présentiel avant le 8 février 2021.

Il est également possible d'accueillir des groupes de moins de 10 étudiants en proposant une formation et un accompagnement pour tous les niveaux dans le cadre du tutorat, d'activités physiques et sportives au SUAPS et d'activités culturelles proposées par la DCI.

Le décret instaure un couvre-feu de 18 heures à 6 heures du matin sur l'ensemble du territoire. Des dérogations au couvre-feu sont permises, de façon limitative, notamment pour permettre aux étudiants de rentrer à leur domicile en quittant les TP / TD. Les étudiants devront disposer de l'attestation correspondante.

Madame MALLET précise qu'il a été demandé aux composantes de réfléchir aux conditions d'accueil des étudiants. L'objectif est néanmoins de ne pas aller trop vite, les mesures étant susceptibles d'évoluer très rapidement.

Monsieur LABOURET précise que la majorité des étudiants espèrent un retour en présentiel, tout comme les enseignants. Certains étudiants se sont toutefois habitués à suivre les cours en distanciel et ne souhaitent pas assister aux cours en présentiel. Certains étudiants n'ont pas eu le temps de s'habituer à l'Université d'Angers et peuvent étudier dans leur domicile d'origine, souvent plus confortable que le petit studio ou la chambre dont ils disposaient à Angers.

Monsieur LABOURET a par exemple conseillé à une étudiante de faire part de son ressenti à son responsable de département, qui a précisé qu'il serait tenu compte des étudiants qui préfèrent rester en distanciel. Monsieur LABOURET remercie les enseignants pour leur flexibilité et leur adaptabilité à ces situations particulières.

Monsieur DOUESNEAU rejoint les propos de Monsieur LABOURET.

Madame MALLET estime qu'il est inquiétant que certains étudiants ne souhaitent pas revenir à l'Université. L'objectif n'est pas de proposer des cours uniquement en distanciel sur du long terme, même si les cours du second semestre proposeront très probablement une majorité de distanciel. Elle a conscience que certains étudiants internationaux sont repartis à l'étranger, d'autres étudiants ont quitté leur chambre universitaire à Angers. Il ne sera pas imposé un retour obligatoire en présentiel à l'Université. Il conviendra quand même de réfléchir à une organisation spécifique car il est préférable de suivre les travaux pratiques en présentiel. Elle remercie l'ensemble des enseignants pour leur adaptation permanente.

Madame TRAVIER précise qu'à la Faculté des sciences, beaucoup de travaux pratiques sont organisés et l'absence d'étudiants en présentiel sera problématique. La Faculté des sciences devra réfléchir à ce type de situations.

Dans le fil de discussion, Monsieur RULENCE précise qu'à l'IUT la présence obligatoire est la règle mais les services restent à l'écoute des problèmes individuels.

Madame TEXIER fait un point sur les mesures proposées par le CROUS à la suite des annonces gouvernementales.

Il sera proposé un élargissement du repas à 1 € pour tous les étudiants, qu'ils soient boursiers ou non boursiers, pendant la période de crise sanitaire. Cela est déjà effectif.

Le CROUS a pris les mesures nécessaires pour permettre aux étudiants de venir prendre leurs plats à emporter. Ils peuvent à la fois prendre leurs repas du midi et du soir.

Le CROUS ne peut en revanche toujours pas proposer une restauration assise dans les locaux, sur site.

L'ensemble des cafétérias sont ouvertes avec une amplitude horaire de 11h à 14h, qu'il sera possible d'augmenter si cela s'avère nécessaire.

Un food-truck va également être proposé sur le site de Belle-Beille. Une convention est en cours de signature en ce sens.

Monsieur VERON précise que la convention va prochainement être signée. Madame TEXIER précise qu'une fois la convention réceptionnée, il suffira de 24 à 48h seulement pour que le Food Truck puisse réellement être installé.

Madame MALLET répond qu'il est important que les composantes transmettent leurs emplois du temps à Madame RICHARD et elle-même pour une centralisation des informations. Cette centralisation est nécessaire pour informer le réseau de transport IRIGO et les services de restauration de la présence physique des étudiants, pour s'adapter aux besoins.

1.3 Mise en place du tutorat pour les étudiants en situation de décrochage

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise le contexte : le Ministère veut développer et soutenir l'emploi étudiant sur les campus, notamment en 2021, en cohérence avec la problématique du décrochage universitaire liée notamment à une baisse du moral des étudiants.

Cette politique a pour objectif de pourvoir 50 000 emplois pour 500 000 étudiants néo-bacheliers autour :

- des dispositifs déjà existants (20 000) ;
- des tuteurs déployés dans les résidences universitaires (10 000) ;
- du dispositif 20 000 jobs étudiants.

Beaucoup d'échanges se sont tenus en 2019, le Ministère préconisant de déployer le plus vite possible ce type d'emplois.

3 profils de tuteurs ont été identifiés au sein de l'Université :

- tuteur disciplinaire

En lien avec les enseignants, lutte contre le décrochage

- tuteur méthodologique

Soutien à l'organisation dans le travail, pour expliquer comment gérer ses cours, préparer ses examens, s'organiser sur une journée où aucun cours n'est proposé

- tuteur lien social

Parrains/marraines & animation, pour des groupes de 10 étudiants. Différentes animations ou événements pourraient être prévus, comme la proposition d'un club de lecture en ligne, une séance de relaxation...

Les contrats seront conclus de janvier à fin avril 2021. 190 k€ seront mobilisés par le Ministère, pour des contrats de 10h par semaine. Le Ministère a précisé que ce montant devrait être exclusivement consacré au recrutement des tuteurs.

Monsieur BORDET annonce que plus de 200 candidatures ont été réceptionnées. Une première sélection va être opérée afin de pouvoir proposer une formation aux tuteurs recrutés. Ces tuteurs seront accompagnés et devront être intégrés dans le réseau des tuteurs déjà existant. Monsieur VERON le confirme, la formation pourra être proposée dès la semaine du 1^{er} février 2021.

Il conviendra d'assurer une communication auprès des étudiants pour les informer de l'existence de ce dispositif. Il invite les associations étudiantes et les responsables de formation à relayer l'information.

Le dispositif devrait s'arrêter le 30 avril 2021 mais pourrait être prolongé si son utilité est prouvée, même au-delà de la crise sanitaire. Il sera nécessaire de prendre en compte la situation des bacheliers de 2021.

Le Ministère attend toutefois un retour d'expérience concluant.

Dans le fil de discussion, Madame LAMBERT-WIBER demande si le parrainage est ouvert à tous les étudiants, quel que soit le niveau ou les difficultés du tuteuré.

Monsieur BORDET répond que le parrainage est essentiellement destiné aux étudiants de première et deuxième année.

Dans le fil de discussion, Monsieur LABOURET précise que ces informations seront relayées par la Fé2A, qui incitera les étudiants qui en ont besoin à demander ce tutorat.

Monsieur BORDET le remercie de ce message, il est nécessaire d'inciter les étudiants en situation de décrochage à solliciter les tuteurs.

Monsieur LABOURET précise qu'il serait également intéressant que les enseignants relaient cette information, en début de cours par exemple. Leur communication auprès des étudiants seraient probablement la plus efficace.

À la suite d'une question de Madame TRAVIER, Monsieur BORDET répond que le contrat aurait, à ce jour, une échéance à fin avril 2021. Il est possible qu'il soit en définitive proposé une échéance à fin mai 2021, pendant la période des examens.

1.4 Ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

Madame MALLET rappelle que l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 prend la relève de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020.

Les principes restent les mêmes :

- la CFVU est l'autorité compétente pour modifier les MCC,
- la possibilité de passer par arrêté du Président est conditionnée par une impossibilité pour la CFVU de délibérer dans les temps.

1.5 Résultats de l'Appel à projets UA-LMU (Université d'Angers – Le Mans Université)

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle rappelle que la COMUE expérimentale UA-LMU a été créée par un décret du 31 décembre 2020.

De plus amples informations concernant la COMUE, son fonctionnement et les projets envisagés, seront communiquées lors de la séance du Conseil académique du 8 février 2021.

L'Université avait répondu le 21 septembre 2020 à un appel à projets UA-LMU, doté d'un financement de 200 000 euros, qui provenait d'un reversement de financements de l'UBL.

Pour répondre à cet appel à projets, il convenait d'associer obligatoirement des enseignants-chercheurs et chercheurs d'équipes de recherche ou de formation des deux établissements.

Concernant le volet formation, il fallait proposer des Masters en commun entre les universités d'Angers et du Mans, avec la possibilité de faire intervenir des ingénieurs pédagogiques.

Concernant le volet recherche, il était demandé de consolider les collaborations scientifiques existantes entre les laboratoires UA – LMU et de favoriser l'émergence de sujets d'intérêt partagé.

Une aide totale de 420 587 euros a été demandée, 28 projets ont été déposés (*cf. diapositive 11*).

Le démarrage des projets est prévu dès janvier 2021.

En définitive, 7 projets de formation ont été retenus et 18 projets recherche, pour un montant total de 207 768 euros.

Madame MALLET précise les 7 projets de formation retenus (*diapositive 12*).

Les projets recherche ont été présentés par Monsieur SIMONEAU lors de la Commission de la recherche du 18 janvier 2021.

Monsieur DANIEL demande si les financements seront versés aux responsables de projets ou à la composante à laquelle appartiennent ces responsables. Madame MALLET répond que le Lab'UA percevra directement les financements pour les projets qui nécessiteront un ingénieur pédagogique. Le financement sera versé en central pour les projets nécessitant un stagiaire. Les responsables des projets ont reçu un courrier du Président leur mentionnant ce type de précisions.

2. Approbation des procès-verbaux

2.1 Approbation du PV de la CFVU du 14 décembre 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour, 2 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

3. Prospective et moyens

3.1 Exonération des droits différenciés des étudiants extra-communautaires

Madame MALLET précise que la mesure de la stratégie nationale Bienvenue en France, s'accompagne d'une politique forte d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements d'enseignement supérieur.

Ces mesures sont appliquées aux étudiants hors-UE/Suisse/Québec depuis la rentrée universitaire 2019.

Les étudiants réfugiés, les étudiants extra-communautaires ayant leur foyer fiscal en France depuis plus de 2 ans, les doctorants ne sont pas assujettis à ces mesures.

L'Etat laisse aux établissements une autonomie aux établissements dans la limite du plafond des 10% autorisés.

Madame MALLET précise que le Conseil d'administration du 17 décembre 2020 a approuvé l'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires à l'unanimité. C'est la troisième fois que le Conseil d'administration de l'Université d'Angers se prononce en ce sens.

Les étudiants extra-communautaires s'acquitteront des droits universitaires nationaux.

3.2 Bilan des aides d'urgence

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il rappelle que la cellule d'aide d'urgence a été mise en place 3 semaines après le confinement du mois de mars 2020, pour notamment prendre en charge différentes situations sociales.

Cette cellule d'aide d'urgence s'est progressivement structurée, pour aider les étudiants concernant 4 thématiques principales :

- l'aide alimentaire

- l'aide au logement
- l'aide numérique
- l'aide au transport

L'aide au transport a essentiellement été consacrée au rapatriement d'étudiants qui étaient à l'étranger pour réaliser un stage, ou dans le cadre d'une mobilité. Cette aide n'est presque plus mobilisée actuellement.

La philosophie de la cellule d'aide d'urgences est de constituer une aide supplémentaire aux aides du CROUS, tenant compte des types de publics et des types d'aides concernés par ces dernières.

Cette cellule d'aide d'urgence est financée par le volet social de la CVEC. Un bilan global de la CVEC 2020 sera présenté lors d'une prochaine réunion de la CFVU, potentiellement en mars 2021. Compte tenu du contexte actuel, le bilan est complexe à réaliser.

Le Conseil d'administration du 17 décembre 2019 avait acté que 10% de la CVEC seraient consacrés à des actions d'aide sociale étudiante.

La cellule d'urgence sociale a, en quelque sorte, servi de véhicule juridique pour cette somme, qui représente environ 142 000 euros.

Cela ne signifie pas que 142 000 euros ont été dépensés dans le cadre de la cellule d'aide d'urgence. La gouvernance s'est appuyée sur cette enveloppe pour des dispositifs d'achat de matériel informatique mais également pour apporter des aides aux étudiants en difficulté.

L'activité de la cellule a été prolongée de 6 mois par la délibération du Conseil d'administration du 17 décembre 2020.

Monsieur BORDET rappelle la composition de la cellule d'aide d'urgence (*diapositive 19*). Les membres invités sont les assistantes sociales de l'Université ou du CROUS. Elles présentent les dossiers et proposent les dispositifs d'aides.

Les dossiers sont statués en tenant compte des critères définis par l'Université, par année civile. Cela permet, le cas échéant, de pouvoir apporter deux fois une aide à un même étudiant.

Il présente la répartition des aides proposées (*diapositive 20*) et les chiffres détaillés octroyés pour chaque thématique (*diapositive 21*).

Certains étudiants ont parfois été aidés dans les différents segments proposés. 23% d'étudiants étaient boursiers.

Des doctorants, et notamment des doctorants étrangers, ont sollicité une aide. L'Université est en contact avec l'association des doctorants étrangers pour savoir comment bien aider ces étudiants qui connaissent à la fois des difficultés sur le plan administratif, mais également sur le plan financier.

Concernant l'aide au numérique et l'aide alimentaire, les sommes peuvent sembler peu élevées. Des dispositifs annexes ont été mis en place, notamment la distribution alimentaire hebdomadaire proposée dès le mois d'avril 2020 avec le CROUS, le secours populaire et la Fé2A.

Les distributions se tiennent dans la salle d'examen de l'UFR Sciences. Elles ont été organisées entre la mi-décembre et la mi-janvier au centre Tati.

Cette distribution alimentaire s'inscrit dans le cadre de la préfiguration du projet Agorae, qui est un projet d'épicerie sociale sur lequel la Fé2A travaille en soutien avec l'Université et la ville d'Angers.

Des bons alimentaires sont également transmis à l'attention des étudiants qui n'habitent pas à Angers ou qui sont dans une situation particulièrement difficile.

Monsieur BORDET remercie tous les personnels qui se sont prêtés à l'exercice de l'opération « Boîtes à Bonheur » pendant Noël, à l'attention des étudiants bénéficiaires de la distribution alimentaire. Cette opération a été très appréciée des étudiants.

Ces différents dispositifs ont été relayés par l'association des retraités de l'Université d'Angers qui est bien impliquée dans toutes les actions solidaires mises en place à l'Université.

Une aide numérique complémentaire a également été apportée aux étudiants, ce qui explique les faibles chiffres qui peuvent être observés.

L'aide numérique est consentie par l'intermédiaire du dispositif Precanum, qui est un dispositif de prêt d'ordinateur reconditionné, sur lequel plusieurs associations travaillent (*cf. diapositive 23*).

Les étudiants qui ont des besoins dans ce cadre doivent se déclarer par l'intermédiaire d'un formulaire dédié. Ils peuvent ensuite bénéficier d'un prêt de matériel de longue durée.

Les étudiants rencontrent davantage de difficultés de connexion que d'obtention de prêt de matériel. L'Université a la possibilité de prêter des clefs 4G, sans abonnement. Il est aussi possible de réorienter ces étudiants vers une aide financière à l'abonnement.

L'Université bénéficie de deux dispositifs.

Le dispositif Emmaüs Connect résulte d'un partenariat entre le MESRI et SFR pour activer des cartes SIM, limitées dans le temps mais qui permettent au moins de faire quelques démarches. La Fé2A dispose d'un dispositif en lien avec Orange permettant d'activer au fil de l'eau 400 cartes SIM en fonction des besoins.

Ces aides ont été rendues possibles par des dons, notamment d'Angers Mécénat qui a par ailleurs réalisé un don de 10 000 euros au niveau de l'aide alimentaire. La fondation EDF a donné une vingtaine d'ordinateurs portables, le Rotary Club et la fondation de l'Université se sont mobilisés pour acheter des ordinateurs.

Madame TEXIER précise que 179 chèques d'un montant de 100 euros ont été attribués aux étudiants lors du deuxième confinement. 719 aides ont été octroyées, ce qui représente environ 153 000 euros. Ces chiffres concernent les sites de Nantes, Angers, Laval et Le Mans.

4. Vie universitaire

4-1 Présentation de la Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus (DEVEC)

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il précise qu'il va rencontrer les personnels des composantes pour présenter la sous-direction de la DEVEC en charge de la vie des campus, qui est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2021.

Cette sous-direction émane d'une réflexion et d'une prise de conscience au sein de l'Université relative à la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie des personnels, qui ne se résume pas uniquement au temps consacré à ses études ou au temps passé au travail ; elle se mesure sur toute l'activité qui peut être proposée au sein de l'établissement.

Cette sous-direction s'inscrit dans une trajectoire initiée depuis 10 ans avec la mise en place de la Direction de la culture et des initiatives, la mise en place de la Commission des personnels, et la mise en place d'une Commission vie de l'établissement.

Des événements partagés sont également proposés comme le campus Day. Certaines opérations solidaires sont déjà menées comme octobre Rose ou encore le Téléthon. Un travail commence à être conduit pour accroître la visibilité et proposer des événements en commun, entre les étudiants et les personnels. Dès 2016, un Vice-président était dédié à la vie des campus.

Cette dimension s'incarne aussi par un dynamisme associatif très important, souligné dans l'autoévaluation de l'établissement dans la référence « vie étudiante ».

Cette dimension s'appuie sur la CVEC, qui permet de se projeter et d'initier les projets en transversalité pour les étudiants sur les campus.

Beaucoup de sujets hors pédagogie et hors temps de travail relèvent d'une transversalité, notamment le domaine social. Les difficultés relatives au logement concernent les étudiants mais également les nouveaux personnels.

La nouvelle sous-direction a pour objectif de proposer une porte d'entrée, en particulier pour toute une série de partenaires qui cherchent à identifier l'Université pour se faire connaître, pour proposer des actions de bénévolat.

Un travail devra également être réalisé en interne, avec une animation en réseau. L'objectif est également de rendre l'information davantage accessible. Cette sous-direction veut faciliter la remontée des problèmes de terrain, l'échange avec les partenaires.

Cette sous-direction devra favoriser l'épanouissement et le mieux-être (*cf diapositive 28*).

Il est envisagé une meilleure articulation avec la Direction de l'international, afin de proposer une meilleure information des étudiants en mobilité.

La vie des campus sera une interface entre différents acteurs.

L'organigramme détaillé et le pilotage sont présentés sur les diapositives 29 et 30.

La vie des campus s'articule autour de 3 pôles : un pôle InfoCampus, vie associative et vie des personnels (*diapositive 31*).

Le pôle info campus a une visibilité et une grande importance au moment des inscriptions et des rentrées. Ce pôle aura vocation à devenir pérenne, avec la volonté de développer un guichet info campus permanent.

Le pôle vie associative va être renforcé. Certains lieux de vie seront valorisés.

Les associations seront davantage investies pour faire circuler l'information au sein de l'établissement.

Concernant la vie des personnels, il est prévu davantage d'articulation entre les projets étudiants et les projets du personnel. Les actions de solidarité sont aussi un puissant facteur d'échanges entre les personnels et les étudiants.

La DEVEC s'appuiera sur 2 réseaux internes, le réseau référent vie de campus : un collègue dans chaque composante sert de relais de diffusion de l'information, mais également de transmission d'information de ce qui se passe dans la composante. Ce réseau devra être intensifié.

Un réseau de référents sociaux a été mis en place début novembre, à l'occasion du 2ème confinement. Ce réseau sera également un relais pour véhiculer les informations.

La Commission vie de l'établissement sera l'instance où seront débattus les différents sujets. Les statuts de cette instance vont être révisés, l'objectif est notamment d'alléger le calendrier de cette instance qui se réunit très souvent.

Le grand enjeu de cette sous-direction va être de construire, consolider et coordonner la politique sociale.

Il est nécessaire de structurer une politique sociale étudiante pour tous, et incluant des éléments pour aider les étudiants en difficulté avant qu'ils ne tombent dans la précarité.

20% des étudiants vivent sous le seuil de pauvreté. Ce chiffre sera probablement plus important durant les mois à venir. L'Université devra trouver les mécanismes qui vont les aider, la question de l'emploi étudiant sur les campus pourra être une forme de réponse.

Concernant la politique sociale, des enjeux clés ont déjà été relevés dans le cadre d'un séminaire organisé à l'automne avec les directeurs de composantes, évoquant la nécessité de mettre en place des outils pour mieux repérer les étudiants en difficulté, mieux les informer, les accompagner et les orienter vers les dispositifs adéquats. Le réseau des référents sociaux pourra permettre de commencer à déployer une méthodologie d'accompagnement et de formation des collègues qui se sont investis dans ce réseau, pour jouer le rôle de référent et d'orientation vers les bons dispositifs.

Monsieur BORDET rappelle les projets déjà mis en place dans le cadre de la politique sociale et les projets à venir (*diapositive 33*).

Le cadre réglementaire de la politique sociale est en cours de définition. Il conviendra de définir les partenaires de cette politique sociale, les acteurs externes à l'Université qui peuvent être mobilisés. Les liens avec le département devront être rétablis dans ce cadre.

Le groupe CVEC est l'instance qui pilotera financièrement la politique sociale.

Il précise les projets transverses qui vont trouver leur place dans le cadre de cette sous-direction (*diapositive 34*).

L'année 2021-2022 sera une année thématifiée. Il est envisagé de commencer à organiser les années autour d'une approche événementielle par fil rouge. L'Université d'Angers fêtera ses 50 ans. Un appel à projets va être proposé à tous les acteurs de l'Université : les composantes, les responsables pédagogiques, les associations, les directions seront sollicitées dans l'objectif de faire remonter 50 projets pour les 50 ans de l'Université. Ces projets seront ensuite proposés tout au long de l'année, dans le cadre d'événements.

Ce projet a permis de faire l'acquisition d'une plateforme participative qui est en train de se mettre en œuvre, nommée Cap'Collectif.

Un schéma directeur de la vie étudiante va être mené avec l'aide de la Vice-présidente étudiante, Madame BLIN. Cette plateforme pourra également être le recueil contributif du collectif sur ce qu'il est possible de faire autour de la vie étudiante.

Une démarche qualité et des tableaux de bord vont être mis en place. Un travail minutieux doit être mis en œuvre pour obtenir des indicateurs.

Un calendrier des événements communs sera déterminé en début d'année universitaire.

Un bureau des temps pourrait également être mis en place, à l'instar de ce qui a été proposé à l'Université de Poitiers, qui doit s'interroger sur ce qu'est être étudiant ou être un personnel de l'université par rapport au temps d'études, de travail et des loisirs, d'avoir une philosophie concernant la définition des multiples figures des étudiants.

Madame MALLET remercie Monsieur BORDET pour cette présentation. Elle remercie également Madame Emmanuelle RAVAIN d'avoir accepté de prendre en charge cette nouvelle sous-direction, qui va représenter un important travail supplémentaire.

Dans le fil de discussion, différents membres élus félicitent la gouvernance de la création de cette nouvelle sous-direction.

Monsieur RULENCE précise que l'IUT accueille beaucoup d'étudiants qui ne résident pas à Angers et qui rencontrent des problèmes de logement. Il se demande si ces futurs étudiants, qui ne disposent pas encore de carte d'étudiant et ne sont pas encore inscrits, pourront bénéficier des aides proposées dans le cadre de la sous-direction.

Monsieur BORDET répond que la plateforme dédiée pour trouver un logement reste accessible à un étudiant en cours de recrutement, s'il peut fournir la preuve qu'il a eu un échange avec l'Université. En fournissant cette preuve, il pourra ensuite accéder à la plateforme.

Monsieur BORDET communique le lien précis dans le fil de discussion : logement.univ-angers.fr

Madame MALLET rappelle que le logement ne fait pas partie du périmètre de l'Université. Elle est conduite à prendre en charge cette question car trop d'étudiants connaissent des difficultés, mais cela doit rester à la marge de ses missions.

Monsieur BORDET répond que l'objectif est de conserver une philosophie de « facilitateur » et de proposer les structures permettant d'apporter les renseignements attendus. Cette plateforme s'adresse aussi au personnel de l'Université. L'objectif est de ne pas faire coexister des dispositifs les uns à côté des autres alors qu'ils peuvent être englobés.

5. Enseignement et conventions

5-1 Calendrier universitaire 2021-2022

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Concernant les congés universitaires, une modification peut être observée par rapport aux années antérieures : les vacances de la Toussaint commencent le 23 octobre 2021 et s'achèvent le 8 novembre 2021. Il est proposé que les congés universitaires soient fixés la semaine du 23 octobre 2021. Monsieur RULENCE observe que cela correspond à la première semaine des vacances scolaires, et non plus à la deuxième semaine comme à l'accoutumée. Madame MALLET le confirme.

La DEVEC a ajouté une mention dans le calendrier, qui correspond à la date limite d'arrivée tardive pour les étudiants. Cette date est fixée au premier octobre 2021. Beaucoup de bacheliers étrangers, passant leur baccalauréat dans leur pays, ont eu leur deuxième session en septembre. En conséquence, un certain nombre d'étudiants ne pouvaient pas être présents avant le 30 septembre 2021, notamment en raison de délais pour l'obtention d'un visa. Il faut tenir compte de ces cas particuliers, mais une arrivée trop tardive est également problématique.

Madame MALLET présente les dates des événements clefs qui vont être organisés à l'Université d'Angers (*diapositive 40*).

Concernant le calendrier pour les masters 2 de cette année, Madame TAXIL demande s'il sera possible de décaler les délibérations jusqu'au jour des vacances de Noël, à l'instar de ce qui a

été proposé pour la promotion 2019-2020. Madame MALLET répond par l'affirmative, cela a déjà été voté dans le cadre de la CFVU du 23 novembre 2020.

Monsieur DOUESNEAU demande s'il serait possible d'allonger la période d'inscription jusqu'au 30 septembre 2021. Madame MALLET répond par la négative, la clôture des inscriptions administratives est fixée au 24 septembre 2021. Les étudiants qui souhaitent s'inscrire plus tard devront obtenir l'accord de la direction de leur composante d'inscription. L'objectif est que les étudiants soient inscrits le plus tôt possible, pour commencer leurs inscriptions pédagogiques. L'Université doit également savoir combien d'étudiants sont réellement inscrits et si des places vacantes peuvent être proposées à d'autres étudiants, sur liste d'attente, notamment en Master.

À la suite d'une nouvelle question de Monsieur DOUESNEAU, Madame MALLET répond que les inscriptions tardives peuvent être acceptées par les directeurs de composante jusqu'au 22 octobre 2021. Si des étudiants devaient s'inscrire après cette date, elle signerait les autorisations par délégation du Président.

Monsieur DOUESNEAU en déduit que la date d'arrivée tardive des étudiants mentionnée au 1^{er} octobre 2021 s'applique pour tous les étudiants. Madame MALLET le confirme, l'objectif est que les étudiants ne se mettent pas en difficulté en arrivant au-delà du premier octobre.

Monsieur DANIEL précise qu'un étudiant qui arrive vraiment trop tardivement ne parvient pas à rattraper son retard. Dans le cadre du projet Thélème qui va se mettre en place, les premières périodes à l'université vont être essentielles pour la réussite de l'année.

Le calendrier universitaire est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 30 voix pour et 2 abstentions ; 1 membre s'est connecté en cours de séance ; 1 membre connecté n'a pas pris part au vote.

5-2 Création du parcours Ingénieur Manager du Master 2 MAE – IAE Angers/Polytech Angers

Madame Fanny THOMAS, Maître de conférences en sciences de gestion à Polytech Angers, présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle précise que l'objectif est de proposer un double diplôme en parallèle de la dernière année du cursus d'ingénieur aux étudiants de Polytech Angers, pour leur permettre l'accès à des carrières professionnelles en lien avec la gestion de projet, la direction d'entreprise, l'entrepreneuriat, des fonctions de marketing. Le parcours a lieu en cours communs. 20 places sont ouvertes aux étudiants de Polytech qui seront associés aux étudiants du M2 MAE de l'IAE avec des conditions d'admission dites « classiques » : validation par les enseignants, lettre de motivation avec tarif préférentiel.

Un sondage interne a été réalisé auprès des étudiants, 22 étudiants sur 36 se sont montrés intéressés pour suivre ce double diplôme. L'objectif complémentaire de cette formation est d'accéder rapidement à des fonctions d'encadrement, de management, de gestion d'entreprise. Cette double compétence, qui est très recherchée par les entreprises, va permettre aux étudiants d'intégrer plus rapidement des postes à responsabilité, en cohésion avec le marché du travail, d'élargir leurs débouchés et de faciliter leur ascension professionnelle. Cela est en parfaite adéquation avec les projets de Polytech et de l'IAE, en prenant modèle sur les partenariats déjà existants sur plan national IAE-Polytech.

Madame LAMBERT-WIBER estime que c'est un projet très intéressant. Elle demande si l'enseignement sera dispensé à distance ou en présentiel. Madame THOMAS répond que deux formulations seront proposées, en essayant de favoriser les cours en présentiel sur les jeudis après-midi. Les samedis matin seront plutôt réservés pour les interventions des professionnels.

La création du parcours est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour ; 3 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5-3 Création de l'attestation universitaire Hybride en Education Thérapeutique – Faculté de Santé

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il s'agit d'un enseignement proposé pour tous les personnels de santé, dans l'objectif d'apporter une aide aux patients dans leur éducation thérapeutique, pour suivre leurs maladies chroniques, sans que ces patients ne soient obligés de contacter un médecin généraliste pour appréhender leur maladie.

40 heures de formation sont délivrées. L'attestation universitaire délivrée équivaut à la formation dite des 40 heures et répond aux exigences réglementaires de l'obtention d'une formation validante par la HAS pour la demande de validation de programme ETP pour l'ARS.

Beaucoup de cours en e-learning seront proposés, mais également une journée au centre de simulation.

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour ; 4 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5-4 MCC - D.U. Management de proximité – Polytech

Madame MALLET explique que la promotion 14 du D.U. Management de proximité en structure de santé a débuté le 25 février 2019 et devait se terminer le 17 juin 2020 après l'évaluation des 4 premiers modules.

Le travail sur le mémoire en lien avec une problématique propre à chaque stagiaire et chaque établissement devait donc ensuite être évalué sur la base d'un travail personnel et d'un mémoire réalisé entre juin et octobre 2020.

La pandémie de la covid-19 ayant particulièrement touché les établissements sanitaires et médico-sociaux, les stagiaires ont été fortement mobilisés sur la crise sanitaire bien avant le confinement de mars 2020. Les stagiaires de cette formation sont en effet des salariés des établissements sanitaires.

Les stagiaires ont repris la formation le 26 octobre 2020 et devraient la clôturer le 15 janvier 2021 par l'évaluation du module 4.

La coupure de 8 mois, la mobilisation sur leur activité principale, l'instabilité de la situation sanitaire qui fait peser sur leur secteur un regain d'activité, n'augure pas d'un environnement très propice à leur implication dans un travail personnel de réflexion sur la problématique moins urgente et la rédaction du mémoire, entre janvier et mai 2021.

Le directeur adjoint de Polytech Angers demande la possibilité que la promotion n°14 du D.U. Management de proximité en structure de soient dispensés de l'évaluation du mémoire.

La promotion n° 14 du D.U. Management de proximité est dispensée de la validation du module 5 concernant le mémoire pour l'obtention du Diplôme Universitaire.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 26 voix pour et 1 abstention ; 6 membres connectés n'ont pas pris part au vote.

5-5 MCC Licence Mathématiques à distance – Faculté des sciences

Madame MALLET explique que les enseignants de la licence de mathématiques, proposée uniquement à distance, expérimentent l'utilisation de l'outil « Managexam » pour surveiller les examens organisés à distance en L2 et L3.

Lors de la précédente C.F.V.U., un débat s'était tenu au sein duquel une majorité d'élus avaient exprimé leur opposition quant à l'utilisation de la surveillance à distance par caméra au niveau de l'établissement dans son ensemble. Madame MALLET précise qu'il s'agit ici d'une expérimentation exceptionnelle, compte-tenu du format de la licence qui est proposée uniquement à distance.

Monsieur DOUESNEAU demande qu'il soit tenu compte du temps de latence qui doit être observé entre la fin de l'examen et le dépôt dans Moodle ou la transmission par mail. L'étudiant peut par ailleurs connaître des difficultés de connexion. Il faut lui accorder du temps supplémentaire pour rendre ses travaux.

Dans le fil de discussion, Madame PELOILLE précise que les enseignants programment Moodle pour permettre aux étudiants d'avoir 5 minutes de plus.

Madame TRAVIER précise que les fiches complétées mentionnent la précision de « même jour, même heure », mais uniquement pour préciser que les étudiants composeraient en même temps, puisque c'était le même sujet pour tous.

Les enseignants laissent toujours 5 minutes de plus aux étudiants pour le dépôt de leurs travaux. Elle précise que la formation accueille des étudiants de différents pays, les enseignants sont en conséquence bienveillants sur les problèmes de connexion qui peuvent être rencontrés.

Monsieur PELTIER explique qu'il est très réservé sur l'outil utilisé. Il estime qu'il est difficile de gérer à distance un étudiant qui serait contraint de s'absenter. Ce genre d'outil ne permet pas de surcroît de voir ce qu'il se passe réellement à l'écran. Il n'est pas possible de gérer le flux et d'être sûr que les étudiants ne vont pas aller chercher dans un disque à distance, par exemple, des données.

Madame MALLET répond que l'outil Managexam est très intrusif et permet ce type de vérifications.

Monsieur PELTIER estime très problématique de demander à une société privée de surveiller des étudiants de cette façon. Il estime ce genre de technique dangereuse. Il a bien noté que cette surveillance était utilisée à titre exceptionnel, au regard des spécificités de la formation, mais il se prononcera contre cette demande car elle va à l'encontre des libertés individuelles. La crise sanitaire ne doit pas justifier cette pratique.

Madame MALLET et Madame RAVAIN expliquent que cela n'est pas en raison de la crise sanitaire que cette pratique est proposée. Madame RAVAIN précise que les étudiants ont le choix, ils peuvent venir passer l'examen en présentiel. La plupart des étudiants ne résident pas en France et cela est compliqué pour eux de venir passer un examen. Cette modalité a été proposée pour leur faciliter l'accès aux examens. Madame TRAVIER ajoute qu'aucun choix n'est imposé.

Monsieur PELTIER estime que le choix reste contraint, surtout si l'étudiant réside en dehors de la France. Madame RAVAIN répond que l'étudiant a choisi cette formation à distance en connaissance de cause. Madame MALLET explique que les étudiants devaient auparavant tous composer en présentiel.

Monsieur PELTIER répond que dans certains cas, il est possible de demander une surveillance humaine dans une salle au consulat ou à l'ambassade, sous réserve que cela reste exceptionnel. Madame TRAVIER et Madame RAVAIN répondent que cela n'est pas forcément plus facile pour les étudiants. Madame TRAVIER demande à qui reviendrait l'organisation de cette surveillance d'examen en ce cas. Monsieur PELTIER répond que c'est *a priori* à l'étudiant d'organiser cette surveillance avec le consulat ou l'ambassade.

Madame RAVAIN précise que l'outil Managexam est utilisé par un certain nombre d'universités qui ont développé beaucoup de formation à distance. L'Université de Caen fonctionne, par exemple, beaucoup avec cet outil.

Madame BLIN indique qu'elle est également mitigée sur cette pratique. Les examens à distance constituent une source de stress importante. Ajouter l'utilisation de la caméra en guise de surveillance rajoute une pression supplémentaire. Elle estime que ce ne sont pas de bonnes conditions pour réaliser un examen.

Madame TRAVIER répond que réaliser un examen à domicile, dans un environnement connu est aussi plus favorable à l'étudiant plutôt qu'il ne se retrouve loin de chez lui, dans un pays qui peut être inconnu.

Madame BLIN est d'accord, mais si l'étudiant a la possibilité de se mettre en relation avec le consulat le plus proche pour réaliser son examen en présentiel, cela peut être une bonne alternative.

Madame MALLET estime qu'il est possible de proposer aux étudiants de se mettre en lien avec le consulat le plus proche de leur domicile, en continuant à proposer la surveillance par caméra.

Monsieur RULENCE entend les différents arguments qui viennent d'être exposés. La structuration de la formation crée des difficultés pour suivre un examen en présentiel par les étudiants d'autres pays. Le concernant, il est par principe assez hostile à ce type d'outils. Si cette proposition était acceptée, il estime qu'elle devrait rester exceptionnelle, et justifiée uniquement en fonction des spécificités de la formation. Il ne s'agirait pas d'étendre cette expérimentation à l'ensemble des formations de l'Université.

Madame MALLET confirme que ce n'est pas envisagé.

Madame TRAVIER rappelle que la licence est uniquement proposée en distanciel, ce qui justifie la demande. Monsieur RULENCE l'entend, il souhaitait juste insister sur le caractère spécifique et exceptionnel de cette demande.

Monsieur DOUESNEAU estime cette méthode assez intrusive. Le concernant, il se prononcera contre cette modalité de surveillance.

Madame MALLET précise, à l'instar des propos de Monsieur YVARD dans le fil de discussion, que les étudiants peuvent aussi éprouver du stress en salle d'examen, face aux surveillants. Monsieur DOUESNEAU répond que la majorité des étudiants préfèrent composer en salle plutôt qu'être surveillés par une caméra, qui est un système très intrusif.

Madame MALLET rappelle que les étudiants de la formation ont le choix.

Madame TRAVIER précise que cette demande émane des étudiants eux-mêmes et du constat que cette licence connaît un taux de réussite assez faible. Cela s'explique en partie par le coût que peut représenter les examens en présentiel pour des étudiants éloignés. Les étudiants finissaient par renoncer à venir passer les examens. Monsieur DOUESNEAU entend ces arguments. Néanmoins, la solution proposée ne lui semble pas adéquate.

Madame TRAVIER demande, en ce cas, quelles seraient les propositions des membres élus pour pallier ces difficultés.

Monsieur RULENCE précise qu'il ne s'opposera pas à cette proposition, qui permet à des étudiants de ne pas déboursier des frais importants pour passer leurs examens. Il réitère ses propos : cela doit rester exceptionnel.

Monsieur DOUESNEAU estime que la proposition de Monsieur PELTIER pourrait être un bon compromis.

Monsieur PELTIER précise qu'il existe des lycées français à l'étranger, avec des collègues professeurs de mathématiques, qui pourraient peut-être accueillir ces étudiants pour leurs examens.

Madame MALLET répond que cela implique que les étudiants soient proches du lycée français en question.

Monsieur PELTIER estime qu'il faudrait quantifier le nombre d'étudiants d'autres pays qui suivent cette licence. Il ajoute qu'il pourrait par ailleurs être possible de modifier la nature des épreuves. Les mathématiques font appel au raisonnement. Il rappelle que des consignes incitent à privilégier les sujets relevant du raisonnement plutôt que du contrôle de connaissances. Madame TRAVIER répond que cela ne résout pas le problème. Sans surveillance, il est possible de tricher.

Madame MALLET propose un vote sur cette question sous réserve d'offrir aux étudiants la possibilité de pouvoir se rapprocher d'un consulat ou d'un lycée français pour pouvoir passer leurs examens.

Madame TRAVIER propose que l'expérimentation se tienne cette année, avec un bilan qui pourrait être effectué par les responsables sur les choix des étudiants quant aux modalités de passage de leur examen. Il serait ensuite possible de demander le ressenti des étudiants.

Monsieur RULENCE précise, à l'instar de Monsieur PELTIER, qu'il pourrait être envisagé de modifier le contenu des examens, avec une durée limitée, qui propose un vrai raisonnement ce qui rend la triche impossible. Il comprend également que l'expérimentation puisse être proposée sur une année, avec un bilan réalisé à la fin des examens.

Concernant un déplacement possible des étudiants au consulat de France, Madame PRUNIER précise que cette problématique a été rencontrée l'an dernier, pour un examen de PluriPass. Cela s'est avéré très compliqué, voire impossible, d'obtenir un interlocuteur. Il n'a pas été possible d'organiser les examens et les 3 étudiants concernés ont renoncé à cette option.

La proposition est soumise au vote.

La proposition de la Faculté des sciences d'utiliser l'outil Managexam en surveillance d'examen est rejetée à la majorité avec 8 voix contre, 7 voix pour et 15 abstentions ; deux membres se sont déconnectés en cours de séance ; un membre connecté n'a pas pris part au vote.

Un membre élu s'est prononcé de façon favorable après la clôture du vote ; son vote n'a pas été pris en considération.

Compte-tenu de ce rejet, Madame TRAVIER et Madame RAVAIN précisent qu'il sera demandé aux étudiants de venir passer leurs examens en présentiel, comme avant. Madame TRAVIER va faire un point avec le responsable de la formation, Monsieur BAYLE.

Madame PRUNIER demande s'il est possible de proposer tout de même l'examen à distance, en un temps limité, pour permettre d'éviter la triche sans contrôle réalisé par caméra.

Madame TRAVIER précise qu'il faut savoir qui est derrière la caméra. Les enseignants ont peu de contacts avec ces étudiants. Elle ajoute que les étudiants concernés vont être particulièrement en difficulté cette année, car aucun choix ne pourra leur être proposé quant au passage de leurs examens. Les étudiants pourront probablement ne pas être autorisés à se déplacer car les frontières pourraient être fermées. Leurs problèmes financiers seront plus importants.

Madame PRUNIER précise que si aucun déplacement n'est autorisé, alors l'ensemble des étudiants devront composer à distance. Madame MALLET répond que même si les frontières ne sont pas fermées, les étudiants devront être soumis aux tests Covid et observer un isolement.

Madame PRUNIER estime que la meilleure solution est de proposer l'examen en distanciel sans contrôle par caméra. Madame TRAVIER répond que ce n'est pas une solution satisfaisante pour les enseignants de cette formation.

5-6 Convention : double diplôme - Master mention Chimie, parcours Lumomat

Madame MALLET explique qu'il s'agit d'une convention conclue entre l'Université d'Angers et l'Université technologique de Wroclaw en Pologne. Elle concerne la réalisation d'un programme de deux semestres d'études de niveau Master 2nde année dans le domaine des Sciences, Technologies, Santé, pour la Mention Chimie, et intitulé master Franco-Polonais en Lumière Molécules Matière (LUMOMAT).

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour ; un membre s'est déconnecté en cours de séance.

5-7 Bilan - état d'avancement – Projet Thélème

Monsieur Didier BOISSON, porteur du projet Thélème à l'Université d'Angers, présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur BOISSON précise qu'il va présenter un état de l'avancement du projet Thélème. Il sera accompagné des directeurs de composante impliqués dans le projet, Monsieur DANIEL, Monsieur FLEURANT et Monsieur LERICHE.

L'Université entame la fin de la troisième année du projet, prévu pour 10 ans. Le projet a officiellement débuté le 1^{er} février 2018. Il a été déposé au mois de juin 2017. Or de nombreuses réformes sont intervenues, aussi bien dans le supérieur que dans le secondaire, depuis ce dépôt. La crise sanitaire a perturbé et modifié quelque peu le projet et le calendrier de mise en place dans les composantes.

Depuis le début, il a été souhaité une mise en place différenciée du projet entre les 2 universités du Mans et d'Angers, mais également entre les 3 composantes de l'Université d'Angers, voire

entre les différentes mentions. La méthodologie de mise en place du projet s'est accompagnée de groupes de travail dans les composantes. Ces groupes de travail ont parfois envisagé une mise en place légèrement différente de ce qui avait été imaginé à l'origine.

Monsieur BOISSON rappelle que le projet est une expérimentation. Une certaine latitude est possible par rapport à ce qui est mentionné dans l'arrêté licence. L'Université a encore du temps pour mettre les éléments en place. Certaines actions vont être organisées au cours de l'année 2021, puis 2022. Les années suivantes, il sera possible de poursuivre la mise en place de certains points.

Monsieur BOISSON souhaite remercier l'équipe qui travaille sur le projet, et notamment Madame Élisabeth LETERTRE, cheffe de projet, les directeurs de composantes, les référentes de chaque composante, tous ceux qui participent ou dirigent des actions de projet et toutes les équipes pédagogiques constituées d'enseignants et d'administratifs qui ont participé à cette réflexion.

Il rappelle que le projet est constitué de 5 actions (*diapositive 47*). Un état d'avancement de ces 5 actions est dressé. Il précise que le cœur de l'action du projet est l'action 3 « Rythme et cursus, nouvelle accréditation ».

Il présente l'état d'évolution des 5 actions (*diapositive 48*).

Concernant la première action, continuum lycée-université, l'Université travaille avec 6 lycées du Maine-et-Loire, 4 d'Angers et de l'agglomération, un lycée de Cholet et un de Saumur. Le projet a progressivement été mis en place avec des classes de seconde, puis des classes de première, et enfin des classes de terminale.

Des étudiants ont été formés dans le cadre des E2O. Les étudiants tuteurs interviennent dans les établissements, en lien avec les équipes pédagogiques des lycées pour présenter la vie universitaire, notamment auprès des classes de seconde. Cette action a été totalement reconstruite en raison de la réforme du lycée.

Des modules de découverte des licences ont été mis en place et finalisés pour toutes les mentions des 3 composantes qui participent au projet. Ces modules sont accessibles sur le site de l'Université et également sur la plateforme Parcoursup, pour aider les lycéens dans leur choix de formation.

Un outil d'emploi du temps sera mis en place pour une meilleure coordination des plannings. L'objectif est de faire coordonner les emplois du temps des étudiants de L2 et de L3 de différentes composantes. Ces emplois du temps sont très différents de ceux construits dans les lycées.

Cette réflexion pourra conduire à déployer le projet vers d'autres lycées que ceux actuellement retenus.

Cette action est menée en coordination avec 2 autres projets de l'Université, le projet liaison lycée université et le projet Etoile.

L'action 2 concerne l'accompagnement des étudiants. Cette action dépend beaucoup des objectifs de la loi ORE et du dispositif DARRE. Le projet Thélème s'inscrit dans la continuité de ces actions. L'objectif est de réfléchir davantage à d'autres dimensions du tutorat, qui devra être consolidé avec la prise en compte des publics empêchés. Il est également envisagé de mettre en place un tutorat de perfectionnement pour aider les étudiants inscrits en double licence, dans les cursus CMI, ou des étudiants qui voudraient valider leurs licences plus rapidement. Le lien avec le projet Envol paraît également important.

Concernant l'action 3 « à chacun son rythme », le travail a été mené dans 4 directions en vue de la mise en place de nouvelles maquettes de formation à la rentrée 2021 ou 2022. Ces maquettes vont suivre des principes différents en fonction des composantes. Elles sont en cours de finalisation et devront être validées par les départements, les conseils d'UFR, puis par la CFVU. En parallèle, une expérimentation est menée en Sciences. Il s'agit de Bienvenue UA et concerne la mise en place d'une première période d'accueil pour les étudiants de sciences. L'objectif est le déploiement et l'adaptation de cette première période qui a donné beaucoup de satisfaction aux équipes pédagogiques, en lien avec les services informatiques, notamment le Lab'UA.

Concernant le guichet numérique, l'objectif est que les étudiants aient un accès facilité au tableau de bord étudiant-enseignant, aux relevés de notes, au contrat de réussite. Ce travail a été réalisé en lien avec un informaticien qui a travaillé sur le projet à partir de recommandations formulées par Madame LETERTRE. Le travail est également mené en lien avec la DEVEC.

Il est souhaité la mise en place d'un logiciel emploi du temps, construit en lien avec le département d'informatique, le laboratoire d'informatique LERIA.

Différents éléments de cette action 3 ont été mis en place dans les différentes composantes. Ils concernent notamment l'instauration de la première période relative à l'accueil des étudiants. Il sera ensuite envisagé un découpage de chaque année universitaire en des périodes de 6 semaines, et non plus en semestres. Toute une réflexion a été menée sur la répartition entre enseignements fondamentaux et enseignements transversaux. Il est également envisagé un jury annuel de licence. Un examen de 2ème chance sera proposé, sur inscription.

Il invite les trois directeurs de composante à s'exprimer sur la réflexion en cours concernant cette action 3.

Monsieur DANIEL précise qu'il est ravi de travailler dans le cadre du projet Thélème qui permet une réflexion sur les nouvelles maquettes et sur un certain nombre de dispositifs qui apparaissent dans les items des grilles d'auto-évaluation ainsi que dans l'arrêté licence. Il prend l'exemple du tutorat, de l'approche par compétences, de l'enseignement hybride. La réflexion des nouvelles constructions de maquettes peut être appréhendée dans cette perspective. Certaines questions restent encore en suspens. Le futur contrat de 5 ans pourra, par exemple, permettre une véritable approche par compétences. Monsieur DANIEL se réjouit du très grand nombre de réunions tenues au sein des 2 départements de la Faculté de droit économie gestion. Elles ont permis de faire émerger des propositions et d'apporter différentes réponses. Le département de droit et le département d'économie ont adopté les propositions qui leur ont été faites. Le département de droit a presque finalisé ses maquettes. Le département d'économie a voté le principe général de ce cadre, il lui reste à adopter les différentes maquettes.

Les 2 mentions de licence de droit et d'économie-gestion ont un découpage en périodes. C'est la fin de la semestrialisation. 3 années administratives seront considérées avec des périodes de 6 semaines. La première période va prendre une forme différente dans les 2 mentions de licence.

La première période va durer 6 semaines pour la licence d'économie gestion. Les collègues juristes ont considéré que, comme le droit n'était pas une discipline enseignée au lycée, il était nécessaire d'avoir du temps pour bien appréhender cette nouvelle matière. Cette première période pourrait ainsi durer 12 semaines.

A l'issue de ces premières périodes, le contrat pédagogique sera signé par les étudiants. Ce contrat pédagogique proposera des orientations à l'étudiant. Un certain nombre de parcours de sorties progressifs pourront être proposés.

Sur les 3 années administratives, des périodes de 6 semaines vont rythmer les formations. Elles seront ponctuées par les vacances scolaires et une période durant laquelle des évaluations seront organisées, définies dans un calendrier précis.

Cette réflexion permet d'améliorer l'existant et de répondre aux points faibles qui ont été mis en évidence dans les auto-évaluations. Un des points faibles est que les étudiants n'ont peut-être pas suffisamment de marqueurs d'indication sur leur niveau et sur leur progression. Un calendrier précis est défini, où il faudra rendre des notes, faire des premières évaluations, à l'issue de chacune des périodes de 6 semaines. Un enseignement ne durera pas nécessairement 6 semaines, il pourra durer 6, 12 ou 18 semaines. Cela dépendra du volume horaire. Une distinction sera opérée entre les enseignements fondamentaux, les enseignements transversaux et les enseignements de spécialisation. La licence de droit proposera des enseignements fondamentaux et des enseignements à cadre défini. Un certain nombre de prérequis seront définis, ils seront nécessaires pour pouvoir choisir différents cours en option.

Comme c'est la fin de la semestrialisation, un seul jury annuel se tiendra à la fin du mois de juin. Ce jury validera les relevés de notes provisoires qui auront été établis au fil de l'eau. Après chacune des périodes, les étudiants recevront des relevés de notes, des relevés d'ECTS. Les contrats pédagogiques pourront être modifiés en cours de route. Il sera possible de revenir en arrière, de changer de parcours, grâce à différentes passerelles qui pourront être envisagées.

Un examen de seconde chance sera proposé. Il se tiendra la première quinzaine de juin. Les dates précises restent à déterminer. Cet examen de seconde chance sera organisé après une période de remédiation, où il sera fait appel à des tuteurs et à des enseignants volontaires qui pourront organiser des séances de révisions pour préparer le mieux possible les étudiants qui devront tenter leur seconde chance.

Il pourra être délivré une autorisation de réinscription, le terme redoublement n'est plus approprié. Les étudiants pourront toutefois toujours bénéficier de plusieurs chances.

Le département d'économie est en train de préparer pour la cellule Apogée un document de travail d'une trentaine de pages pour expliquer les différentes MCCC de la licence d'économie gestion.

Entre les blocs, il est proposé de ne plus compenser entre les enseignements fondamentaux et les enseignements transversaux. Des compensations entre enseignements fondamentaux ou entre enseignements transversaux seront toujours proposées avant la fin de la première session et après l'examen de seconde chance.

Un certain nombre de parcours de sortie seront proposés. Il pourrait être délivré un certificat d'université avec l'obtention de 60 ECTS, un diplôme d'université avec l'acquisition de 120 ECTS. Cela pourra permettre à des étudiants de se réorienter vers des dispositifs qui existent déjà mais pour lesquels très peu de passerelles sont proposées, comme par exemple les licences professionnelles.

Le département de droit va également proposer un parcours sélectif d'excellence qui se distinguera des doubles licences.

L'objectif sera de proposer des parcours à la carte, afin d'être le plus en adéquation possible avec les différents profils des étudiants qui s'inscrivent dans les licences.

Monsieur DANIEL est disponible pour répondre aux différentes interrogations, y compris en dehors de la CFVU.

Monsieur FLEURANT présente ce point pour la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Il précise que les trois composantes ont travaillé de concert, ce qui a été très

constructif. Beaucoup de réunions intéressantes se sont tenues, qui ont permis de prendre le temps de réfléchir aux projets pédagogiques. Chacun a aussi pu respecter ses spécificités.

La Faculté des lettres, langues et sciences humaines envisage également une première période très importante, qui va concerner à la fois l'accueil et l'accompagnement des étudiants. L'accompagnement va être concentré autour de 3 pôles, les étudiants fragiles, les étudiants en questionnement et les étudiants étrangers. Ces 3 typologies d'étudiants ont réellement besoin d'un accompagnement. Cet accompagnement s'appuiera à la fois sur des diagnostics et une remédiation adaptée.

La licence sera rythmée sur 15 périodes, avec une alternance de 5 périodes par année civile et d'inter-périodes de deux semaines, calées sur des vacances scolaires qui ne sont pas nécessairement des périodes de repos mais qui peuvent être des périodes de correction de copies, des périodes de stage pour les étudiants.

L'année sera découpée non plus par un schéma L1, L2, L3, mais par un schéma L1 avec un jury de passage entre la première année, puis les années 2 et 3 qui sont liées. L'étudiant sera autorisé à redoubler une fois durant cette période. L'étudiant qui aura réussi sa L1 devra s'engager pour les années 2 et 3, avec des choix de cours qui diffèrent en fonction des départements.

L'année 2 sera ponctuée par un jury d'étape, qui observera les ECTS acquis par l'étudiant. Un jury de diplôme unique se tiendra à la fin de ces 3 années de licence.

Seuls des contrôles continus seront organisés. Un examen de 2nde chance sera proposé, pour lequel les étudiants pourront s'inscrire quelle que soit leur année.

Le redoublement n'existera plus véritablement, sauf pour la première année. A partir de l'engagement sur les années 2 et 3, il s'agira plutôt de réinscriptions. Cela peut permettre à l'étudiant de pouvoir aller plus ou moins vite quant à l'obtention de sa licence. Un étudiant pourrait s'inscrire par exemple à des examens parce qu'il a suivi des unités d'enseignement qui ne sont pas dans sa discipline et accumuler plus d'ECTS pour obtenir sa licence en deux ans.

Un autre étudiant qui aurait besoin de plus de temps pourrait obtenir sa licence en 6 ans.

L'ensemble des maquettes pédagogiques sont construites autour de 2 socles, un socle disciplinaire de près de 1000 h et un socle transversal. Le socle transversal comprend à la fois de la méthodologie du travail universitaire, de l'expression écrite et orale, le PIX, les langues vivantes, de la culture générale et scientifique. Une part importante de préprofessionnalisation et de stage sera consacrée. Ce socle transversal proposera de l'engagement et du sport. Le sport est proposé pour la première fois dans les maquettes de la Faculté. Monsieur FLEURANT s'en réjouit.

Les compensations ne seront possibles que dans chacun de ces socles, soit disciplinaire, soit transversal. Monsieur FLEURANT se tient à la disposition des élus de la CFVU pour répondre aux questions.

Monsieur LERICHE présente ce point pour la Faculté des sciences. Il précise que le conseil de Faculté ne s'est pas encore prononcé sur les éléments qu'il va exposer.

Les étudiants continueront à être accueillis par l'intermédiaire de la période Bienvenue UA, qui durera 6 semaines et non pas 4 semaines. Les principales différences concernent les portails et la structure d'accueil de la licence (*cf. PV CFVU du 14 décembre 2020*). La Faculté devra s'adapter à la disparition du bac S et aux nouvelles spécialités, ce qui l'a conduite à mettre en place de nouveaux programmes pour la rentrée 2021.

Les années seront divisées en 5 périodes de 6 semaines. Des contrôles terminaux de fin de période seront organisés, avec des retours de notes sur les e-portfolio de l'étudiant disponibles relativement rapidement. L'objectif est que l'étudiant puisse prendre conscience rapidement de ses difficultés ou facilités, pour pouvoir profiter de sa première année et de ses études le plus rapidement possible en connaissant la réussite, quelle que soit la manière dont il sera accompagné. Des enseignements socles, disciplinaires et transversaux seront proposés. L'engagement sera pris en compte, le 3PE, les stages.

La Faculté des sciences estime que la seconde chance est une notion très importante. Actuellement un étudiant qui valide une licence par compensation est considéré comme un étudiant ayant validé sa licence en première session. Un étudiant qui valide sa licence dans le cadre d'une 2ème session apparaît comme un étudiant qui n'a pas réussi. Monsieur LERICHE souhaiterait inverser cette approche, les secondes chances seront proposées avant les compensations de telle sorte que l'étudiant ait la possibilité de réellement valider les compétences et les connaissances nécessaires, avant qu'elles ne soient compensées par le jury qui se tiendra en juillet. Ces secondes chances seront proposées sur des périodes définies mais concerneront également les différentes périodes au fil de l'eau, avec une remédiation qui permette à l'étudiant de s'améliorer.

Les compensations vont néanmoins être conservées, mais celles-ci devront être faites à bon escient et intelligemment.

Les formations devront également être conçues en blocs de compétences. Il sera possible de constater qu'en dehors d'un bloc d'enseignements, un enseignement pourra être compensé par un autre parce que les compétences seront analogues.

Il sera également possible, au moment du jury, d'appliquer des compensations par période en fonction de ce qui aura été proposé dans les périodes. La seconde chance devra être valorisée. Les réinscriptions seront permises. Il est possible que les profils ne soient pas adéquats les premières années, compte-tenu de la réforme du Baccalauréat scientifique.

Certains étudiants pourront aller très vite. Il est proposé des CMI, une double licence. D'autres doubles licences vont être mises en place graduellement, des préparations de concours sont proposées.

Les Licences d'accès santé seront destinées aux étudiants qui veulent rejoindre les études de santé. Ces différents éléments vont s'intégrer aux maquettes de Thélème.

Il est également possible d'envisager que les étudiants puissent valider leur licence de manière plus rapide. Il pourrait être possible de proposer certains des éléments constitutifs à des lycéens, avec un accompagnement. Il pourrait également être envisagé de laisser la possibilité à des étudiants de suivre des enseignements proposés normalement l'année suivante, si les programmes le permettent.

Monsieur LERICHE se réjouit de la réflexion qu'il a pu mener avec ses collègues directeurs ou doyens de composantes, Monsieur BOISSON et Madame LETERTRE.

Après l'intervention des trois directeurs de composante, Monsieur BOISSON reprend la suite de son exposé.

Il précise que l'action 4 concerne l'évaluation et les compétences. Toute une réflexion a été menée dans les composantes concernant l'évaluation pour essayer de mettre en place un vrai contrôle continu tout au long de l'année. La réflexion concernant la question des compétences est moins aboutie.

A la suite de la mise en place de la définition des maquettes, les équipes pédagogiques vont travailler sur le lien entre mention de licence et référentiel de compétences. Ce lien devra être établi de façon beaucoup plus claire. Les étudiants devront prendre conscience des compétences acquises dans les différents enseignements validés.

La DEVEC va pouvoir apporter son expertise dans ce cadre. Le guichet numérique de l'étudiant permettra aux étudiants de visualiser clairement ce lien entre compétences et unité d'enseignement.

La dernière action se rapporte au numérique. Monsieur BOISSON explique que l'objectif du projet Thélème est de privilégier le présentiel. Ce présentiel sera complété et enrichi par Moodle. Le numérique pourra jouer un rôle essentiel. Un travail est réalisé en continu avec le Lab'UA et les équipes pédagogiques pour compléter ces enseignements en présentiel.

En conclusion, Monsieur BOISSON présente les améliorations qui seront apportées dans le cursus licence et qui concerneront les enseignants-chercheurs, la scolarité et l'étudiant (*diapositive 58*).

Madame MALLET remercie Monsieur BOISSON et les directeurs de composante pour la présentation réalisée et l'important travail de réflexion mené.

Madame PRUNIER précise que le système Thélème va interagir avec toutes les licences accès santé, dans toutes les composantes. Pour proposer des places en accès santé aux étudiants qui proviennent de différentes composantes, les étudiants doivent avoir brillamment validé leur licence. Lors de ce premier semestre, il a été tenu compte du rang de classement et de la moyenne. Elle note que le projet Thélème propose une possibilité de compensation de licence sur 3 ans. Il n'est plus organisé de jury de premier semestre mais uniquement un jury de fin d'année. Tous les dossiers des étudiants concernés par une licence en accès santé doivent être réceptionnés en avril, pour pouvoir leur proposer des oraux en juin. Elle se demande comment il sera possible de sélectionner ces étudiants compte-tenu des dispositions de Thélème.

Monsieur BOISSON répond que les notes attendues concernent les résultats des 2 premières périodes. Accéder aux résultats des 2 premières périodes ne devrait pas poser de difficultés pour les étudiants souhaitant intégrer une licence d'accès aux études de santé. Déterminer un classement risque en revanche d'être un peu plus complexe, il faudra mener une réflexion avec les scolarités.

Madame PRUNIER précise que les moyennes peuvent être assez discordantes d'une licence à l'autre. En conséquence, le rang de classement a été proposé avec un coefficient de 7, la moyenne a un coefficient de 2 et les modules d'accès santé un coefficient de 1.

Monsieur BOISSON répond qu'une réflexion devra être menée avec les 3 directeurs de composante dans ce cadre.

Monsieur LERICHE précise que des e-portfolio vont proposer des notes à intégrer dans les périodes, mais qu'il ne sera plus opéré de classement. Il sera possible de faire une extraction directe des notes. Les Facultés pourront indiquer les éléments constitutifs les plus significatifs. L'objectif n'est pas de classer les étudiants mais de leur donner un maximum de compétences pour leurs projets professionnels ou pour la sélection en master. Il estime qu'il appartient alors aux enseignants de la Faculté de santé de faire leur propre classement. Il ajoute que cela ne sera pas plus complexe que ce qui est pratiqué actuellement.

Madame PRUNIER a entendu qu'il était possible de suivre des modules non validés tout en passant dans l'année supérieure. Il sera nécessaire que les critères soient assez semblables dans une même promotion. Monsieur LERICHE répond que les notes des deux premières périodes seront disponibles, avant les compensations. Madame PRUNIER en déduit que toutes les notes seront renseignées à l'issue des examens. Les directeurs de composante le confirment.

Madame PRUNIER estime qu'une réunion devra probablement être organisée avec les composantes pour bien déterminer les éléments à mettre en place. Madame MALLET précise que Madame Marie FONTAINE devra être associée à ces réunions. Elle est chargée de la modélisation sur Apogée.

Madame BOUIS demande si les étudiants de Thèlème seront également concernés par le dispositif RebondSup. Monsieur BOISSON répond par l'affirmative. Une réunion est programmée pour évoquer ce sujet.

Madame PELOILLE demande comment il est possible de décerner une double licence avec un volume horaire si peu élevé. Elle cite l'exemple des enseignements fondamentaux de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, qui ont un volume de 984h. Monsieur FLEURANT précise qu'un document de cadrage mentionne des éléments de façon précise. Les maquettes auront un volume de 1 350 heures de vis-à-vis et 1500 heures étudiante, ce qui correspond à ce qui est imposé par l'arrêté licence. Entre 150 et 200 heures d'unités d'enseignement sont proposées en autonomie.

Madame PELOILLE demande si les étudiants sont obligés de suivre les enseignements transversaux. Monsieur FLEURANT répond que cela fait l'objet d'une discussion avec les directeurs de département. Ce n'est pas encore finalisé.

Monsieur BOISSON précise que dans la constitution des maquettes des doubles licences, les responsables des maquettes ne reprennent pas l'ensemble des fondamentaux de la simple licence, l'emploi du temps serait trop important.

Madame MALLET constate qu'en sciences, la première année de Thèlème sera proposée dès l'année prochaine en 2021, puis progressivement la L2 et la L3, sur 3 années. Monsieur LERICHE le confirme.

Elle demande ce qui est envisagé pour les facultés de droit, économie, gestion et des lettres, langues et sciences humaines.

Pour la Faculté de droit, économie gestion, Monsieur DANIEL répond que les trois années des deux nouvelles licences seront proposées dès septembre 2021, pour éviter d'avoir trop de mesures de transition pendant une période assez longue.

Pour la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, Monsieur FLEURANT précise qu'il est envisagé une rentrée en 2022 pour les trois années de la licence.

Madame MALLET a compris que la maquette de droit était finalisée. Monsieur DANIEL répond que la maquette a été votée, il reste toutefois quelques ajustements à faire. Les grands principes de la licence d'économie gestion ont également été validés, la maquette va prochainement être proposée au vote du département. Des discussions collectives sont en cours.

Madame MALLET demande si les collègues de l'IAE ont été associés à la réflexion pour la licence d'économie gestion. Monsieur DANIEL répond que l'assesseure à la pédagogie de l'IAE a posé plusieurs questions récemment. Il lui a été répondu que la structure des blocs de spécialisation qui conduisent vers les masters de l'IAE étaient conservés. Quand le département d'économie aura définitivement validé la maquette, celle-ci sera transmise aux collègues de l'IAE. La réflexion est actuellement menée en interne.

Madame MALLET en déduit que c'est le département d'économie qui réfléchit à la licence d'économie gestion. Monsieur DANIEL répond que c'est précisément le département économie finance entrepreneuriat qui réfléchit au devenir de la licence d'économie gestion. Il rappelle que cette licence est gérée par la Faculté de droit économie gestion. Les collaborations avec les collègues de l'IAE qui interviennent dans cette licence sont toujours d'actualité. Les collègues concernés sont informés des formats de cours actuels, rien ne leur est imposé.

Madame MALLET demande où en est la réflexion concernant les blocs de compétences, l'évaluation par compétences, en tenant compte de l'apport des réflexions des autres nouveaux cursus à l'Université sur cette évaluation par compétences.

Monsieur DANIEL répond qu'il a rencontré la Directrice de la Faculté des sciences économiques de Poitiers, qui avait entamé une réflexion dans ce cadre. Cela fait 3 ans que cette Faculté réfléchit à cette évaluation par compétences. La réflexion n'est toutefois pas encore aboutie, car elle est très complexe. Les collègues ont créé des liens entre les compétences, les blocs de compétences, et les éléments constitutifs ou les unités d'enseignement. Leur dispositif n'est pas transposable à la licence d'économie gestion de la Faculté. Les regroupements qu'ils ont réalisé par blocs de compétences sont très différents.

Concernant la possibilité de délivrer des diplômes intermédiaires, après 60 ou 120 crédits ECTS, Madame RAVAIN demande à Monsieur DANIEL pourquoi la Faculté n'utilise pas le DEUG qui existe encore plutôt que de recréer des diplômes intermédiaires. Monsieur DANIEL répond que les 120 ECTS obtenus dans le cadre d'un diplôme d'université ne seraient pas nécessairement les mêmes que ceux obtenus pour un DEUG, acquis par les étudiants qui poursuivent dans le parcours classique. Il serait proposé des parcours de sorties différents. L'obtention d'un diplôme d'université pourrait donner accès à une licence professionnelle mais pas à la 3ème année du parcours classique, ni à la poursuite d'études en master.

Plutôt que les étudiants ne partent sans aucun diplôme, il est préférable de renforcer les passerelles entre les licences générales et les licences professionnelles, les BTS.

D'autres appellations de diplômes pourraient être envisagées.

Il précise qu'une réunion s'est tenue avec l'IUT pour évoquer les passerelles. Pour la première fois, des passerelles ont été évoquées dans un sens inhabituel, des licences générales vers le

B.U.T., en envisageant également des passerelles du B.U.T. vers les licences générales. Ces réflexions permettent de faciliter l'orientation ou la réorientation des étudiants. Ces nouvelles pistes de réflexion ne devraient pas occasionner davantage de modélisation.

Madame RAVAIN précise qu'elle est intéressée pour une réunion sur ce sujet précis.

Madame MALLET invite les étudiants à poser des questions sur le projet Thélème.

Monsieur DOUESNEAU demande si les étudiants des L1 et L2 actuels sont prévenus des changements qui vont être opérés. Monsieur BOISSON répond qu'à chaque changement de maquette, des mesures transitoires sont mises en place pour les étudiants qui suivaient les cours des anciennes maquettes. Il conviendra d'adapter les nouvelles maquettes aux étudiants qui étaient dans l'ancien système.

Monsieur DOUESNEAU a compris que les étudiants allaient devoir choisir des enseignements dès la première année. Il prend l'exemple de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Cela lui semble assez complexe.

Concernant la Faculté des lettres, langues et sciences humaines, Monsieur BOISSON répond qu'une maquette sera proposée pour la première année. Les inscriptions pédagogiques seront réalisées en début d'année.

Monsieur DANIEL précise que ce sera également le cas pour la Faculté de droit économie gestion. Aucun cours optionnel ne sera proposé en première année en économie gestion ; très peu de cours optionnels en droit seront proposés. Il faut un temps suffisamment long pour que les étudiants appréhendent correctement l'enseignement à l'Université.

Madame MALLET demande à Monsieur DANIEL si les étudiants devront prendre des cours en L1, puis en L2, puis en L3, ou s'ils pourront prendre des cours en L2 et L3 dans le sens qu'ils souhaitent, à l'instar de ce qui est proposé pour la Faculté des lettres, langues et sciences humaines. Monsieur DANIEL répond que des enseignements dits de spécialisation pourront être choisis à partir de la 2^{ème} année administrative, alternativement en année 2 ou en année 3. Un cadrage sera proposé, mais ce choix sera possible pour un certain nombre d'enseignements qui ne seront pas des enseignements correspondant à des prérequis. Les versions numériques des cours pourront permettre différents visionnages et des révisions à différents moments de la licence.

Pour la Faculté de droit, économie, gestion, Madame MALLET note que des enseignements sont mentionnés jusqu'au 16 avril, puis une remédiation du 2 au 21 juin. Monsieur DANIEL répond que cette période de remédiation inclura du tutorat, du soutien des enseignants volontaires pour préparer les étudiants qui devront passer leur 2^{ème} chance. Ceux qui ont d'ores et déjà été admis pourront acquérir des ECTS supplémentaires, soit en s'engageant vers le tutorat, soit en faisant des stages, une mobilité à l'international, en participant à des travaux de groupe qui ne seront pas nécessairement évalués etc... Cela pourrait permettre de regrouper des étudiants de formations ou de composantes différentes sur des sujets de société actuels.

Madame MALLET demande si des semaines de révision sont intégrées entre les périodes. Monsieur DANIEL répond par l'affirmative, les périodes sont par ailleurs scindées par les vacances scolaires. La période mai-juin inclut une grande période de révision.

Madame MALLET note que les trois composantes ne vont pas démarrer la même année universitaire. Elle demande si cela ne sera pas problématique pour les doubles licences, notamment au niveau des jurys.

Monsieur BOISSON répond que les collègues qui proposent la double licence droit-histoire se sont rencontrés pour envisager cette réflexion. Il estime que cela ne sera pas problématique.

Monsieur DANIEL ajoute que les difficultés qui pourraient être rencontrées ne seront pas insurmontables.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 18h45.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire
de l'université d'Angers](#)

Sabine MALLET

6. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 25 janvier 2021

Commission de la formation et de la vie universitaire du 25 janvier 2021

Ordre du jour :

1. Informations
2. Approbation des Procès-Verbaux
3. Prospective et moyens
4. Vie universitaire
5. Enseignement et conventions

1. Informations

1.1. Point sur les inscriptions au 25 janvier 2021

1.2. Reprise progressive des enseignements en présentiel

1.3 Mise en place du tutorat pour les étudiants en situation de décrochage

1.4 Ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

1.5 Résultats de l'Appel à projets UA-LMU

1.1 Point sur les inscriptions au 25 janvier 2021



Inscriptions principales
2019/2020 et 2020/2021

Description : Inscriptions principales au 18 janvier 2021 (hors Master Enseignement)
(données provisoires car non validées par SISE)

Par composante	2019-2020		2020-2021		Variation hors partenaires	
	Total UA	Total Partenaires	Total UA	Total Partenaires	nb	%
Antenne de l'UFR ESTHUA Cholet	369		355		-14	-3,8%
Antenne de l'UFR ESTHUA Sables d'Olonne	99		94		-5	-5,1%
Antenne de l'UFR ESTHUA Saumur	364		411		47	12,9%
Antenne Faculté Droit Economie Cholet	260		279		19	7,3%
Antenne Faculté Lettres Cholet	52		114		62	119,2%
Antenne IUT Cholet	137		153		16	11,7%
Direction de la formation continue	108		86		-22	-20,4%
ESTHUA, tourisme et culture	2468	170	2715	207	247	10,0%
Faculté des Lettres Langues et Sciences Humaines	4357	2081	4581	2331	224	5,1%
Faculté de Droit Économie et Gestion	3320	179	3095	171	-225	-6,8%
IAE Ecole Universitaire de Management	0	20	380	46	380	100,0%
Faculté de Santé - Département Médecine	2297	942	2303	959	6	0,3%
Faculté de Santé - Département Pharmacie	510		527		17	3,3%
Faculté de Santé - Département PluriPass	1076		855		-221	-20,5%
Faculté de Santé - Département Formation Continue	789		717		-72	-9,1%
Faculté des Sciences	2514	818	2694	869	180	7,2%
Institut Universitaire de Technologie	1452	65	1459	66	7	0,5%
Polytech Angers	961		1006		45	4,7%
Université d'Angers	126		99		-27	-21,4%
Total général	21259	4275	21923	4649	664	3,1%
Total UA et partenaires	25534		26572			

1.2. Reprise progressive des enseignements en présentiel

Annonce gouvernementale : à partir du 25 janvier, les étudiants de première année pourront reprendre les travaux dirigés par demi-groupes. La jauge est fixée à 50 étudiants.

- Possibilité de faire des justificatifs de déplacement pour les étudiants limitée : uniquement pour leur permettre de rentrer à leur domicile en quittant les TP / TD

1.3 Mise en place du tutorat pour les étudiants en situation de décrochage

Contexte

- Soutien important du MESRI pour le développement de l'emploi étudiant sur les campus sur
 - 2021
 - La problématique du décrochage universitaire
- 50 000 emplois pour 500 000 étudiants néo-bacheliers autour :
 - des dispositifs déjà existants (20 000)
 - des tuteurs déployés dans les résidences universitaires (10 000)
 - du dispositif 20 000 job étudiants

1.3 Mise en place du tutorat pour les étudiants en situation de décrochage

Tutorat

- 3 profils de tuteurs identifiés au sein de l'UA
 - Tuteur disciplinaire
 - En lien avec les enseignants, lutte contre le décrochage
 - Tuteur méthodologique
 - Soutien à l'organisation dans le travail
 - Tuteur lien social
 - Parrains/marraines & animation
- 100 contrats de 3 mois
 - À compter du 1^{er} février
 - 190 k€
 - 10h / semaine
 - 1 tuteur = 10 tutorés
- Des tuteurs
 - Encadré
 - Formés
 - Accompagnés
- Via un coordinateur

L'UCI RECRUTE
100 TUTEURS

méthodologiques,
disciplinaires et
lien social pour un
accompagnement
entre pairs.

_ 1^{er} fév. au 30 avril

_ 10h / semaine



En savoir plus



1.4 Ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19

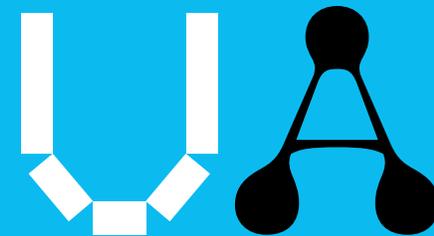
L'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 prend la relève de de l'ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020.

Les principes restent les mêmes :

- la CFVU est l'autorité compétente pour modifier les MCC
- la possibilité de passer par arrêté du Président est conditionnée à une impossibilité pour la CFVU de délibérer dans les temps.

Cette ordonnance permet également de prévoir une délégation de compétence de la CFVU au Président, auquel cas la CFVU serait dessaisie des modifications de MCC en raison de la crise sanitaire au profit du Président.

1-5 AAP recherche – formation COMUE exp UA-LMU



Contexte

Création de la **COMUE expérimentale UA-LMU**
publication du décret le 31/12/2020

AAP UA-LMU: rappels

Dotation : Subvention de 200 k€

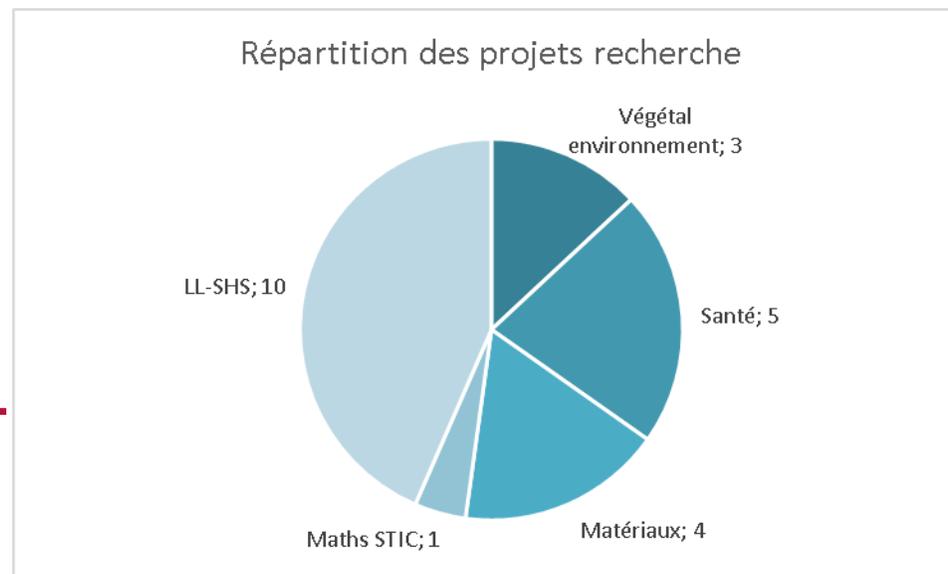
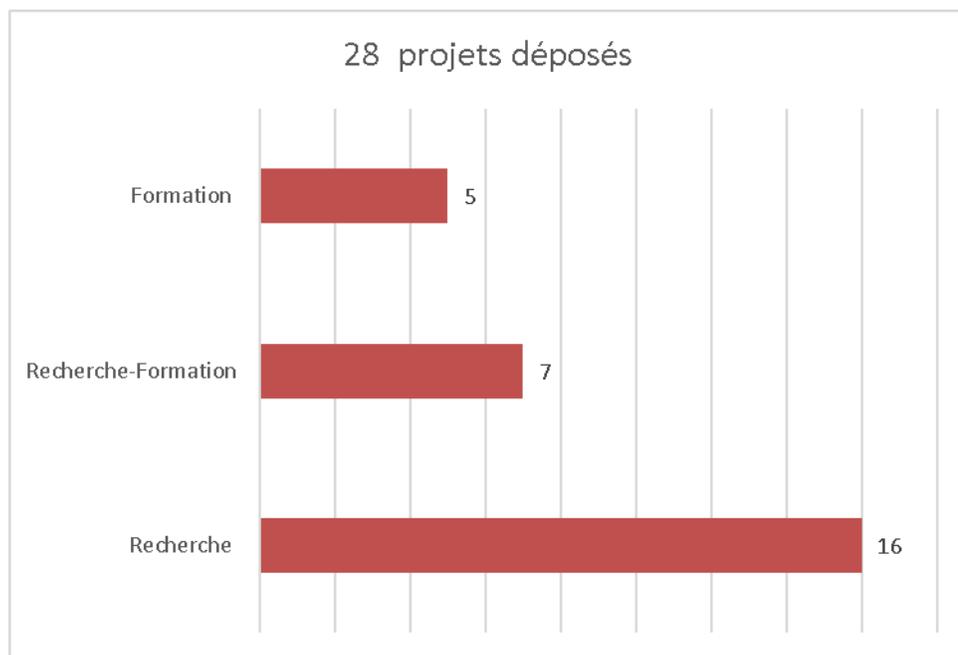
Critères: associer obligatoirement des EC et Chercheurs d'équipes de recherche ou de formation UA-LMU

Attendus:

- Volet formation : Masters communs UA-LMU (soutien possible par une ingénierie pédagogique dédiée).
- Volet Recherche :
 - Consolider les collaborations scientifiques existantes entre les laboratoires UA – LMU
 - Favoriser l'émergence de sujets d'intérêt partagé

Calendrier: lancement AAP : 21-09-20, retour projets : 16-11-20, retour des résultats : 18 – 12 20, démarrage des projet : Janvier 2021

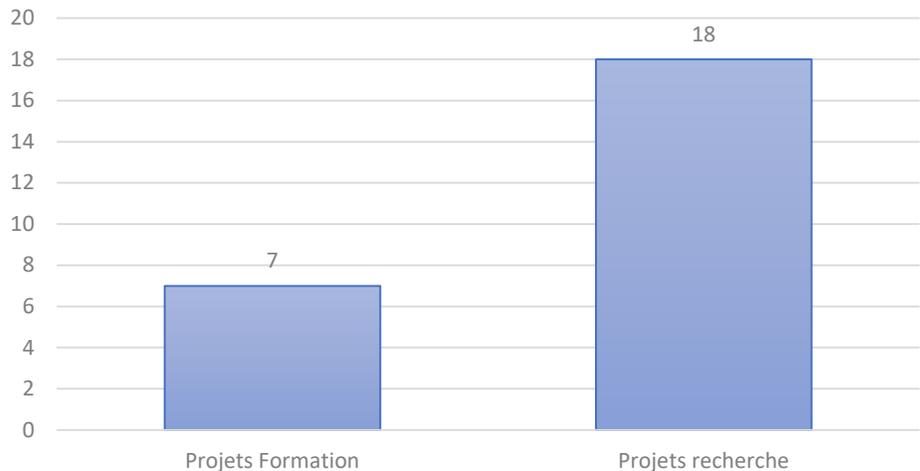
AAP UA-LMU : rappels



Aide totale demandée : 420 587 €

AAP UA-LMU : résultats

Projets retenus



- Pôle LL-SHS : 10 projets R + 3 projets F
- Pôle Santé : 3 projets R+ 1 projet F
- Pôle Végétal–Envi : 2 projets R + 2 projets F
- Pôle Matériaux : 3 projets R + 1 projet F

Aide totale accordée : 207 768 € (146 768 € R + 61 000 € F)

AAP UA-LMU : focus sur les projets formation retenus

Projet	Discipline(s)	Montant accordé
Nanophysique, optique, photonique et Imagerie (NPOPI)	Physique	10 000 €
RCRI Master Responsabilité et Risques	Droit	13 000€
Didactiques des langues, professionnalisation et diversification de compétences (DILADIV-PRO)	Langues	4 500€
VIRtual and Assisted Geosciences (VIRAGE)	Géologie	10 000€
Master Health Biotech	Biotechnologie	2 500€
Toxicité Comparée des insecticides néonicotinoïdes (ToxCINéo)	Biologie	2 500€
Master EnJeu[x] en Child Studies	Pluridisciplinaire	18 500€

2. Approbation du procès-verbal

2-1 Approbation du PV de la CFVU du 14 décembre 2020 – **VOTE**

3. Prospective et moyens

3.1 Exonération des droits différenciés des étudiants extra-communautaires – **INFORMATION**

3.2 Bilan des aides d'urgence – **INFORMATION**

3-1 Exonération des droits différenciés des étudiants extra-communautaires

- Mesure de la **stratégie nationale Bienvenue en France**, accompagnée d'une politique forte d'exonération et d'allocation de bourses confiée aux ambassades et aux établissements d'enseignement supérieur.
 - Appliqués aux étudiants hors-UE/Suisse/Quebec dès la rentrée universitaire 2019.
 - Ne sont pas assujettis: étudiants réfugiés, foyer fiscal FR depuis + 2 ans, doctorants,...
 - Autonomie laissée par l'Etat dans la limite du **plafond des 10% autorisés**
- Le Conseil d'administration du 17 décembre 2020 a approuvé l'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires à l'unanimité avec 31 voix pour. C'est la troisième fois que le Conseil d'administration de l'Université d'Angers se prononce en ce sens.
- Les étudiants extra-communautaires s'acquitteront des droits universitaires nationaux.

POUR INFORMATION

3-2 BILAN CELLULE SOCIALE D'URGENCE

Rappel

- Soutenir les étudiants en situation précaire suite à la crise sanitaire en situation **d'urgence sociale**
- Aider les étudiants en difficulté sur 4 grands axes
 - **Aide alimentaire**
 - **Aide au logement**
 - **Aide numérique**
 - **Aide transport**
- Venant
 - en complément des aides du CROUS notamment
 - Type de public
 - Type d'aide
 - en complément des aides de droits communs (service social)
- Financé par le volet social de la **CVEC**
 - **142 k€**
- **Un bilan global CVEC à venir**

Rappel

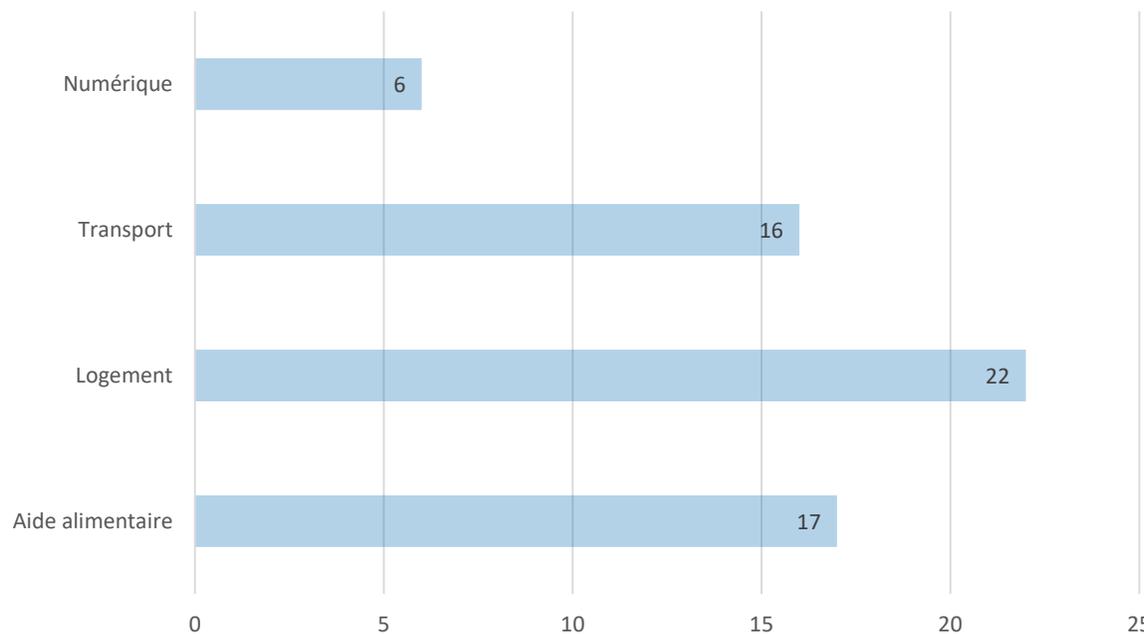
- Composition :
 - VP Formation et vie universitaire
 - VP de l'International
 - VP Etudiant
 - VP Vie des Campus
 - Représentants étudiants
 - Agent comptable
- Membres invités : assistantes sociales
 - Présentent les dossiers

Bilan

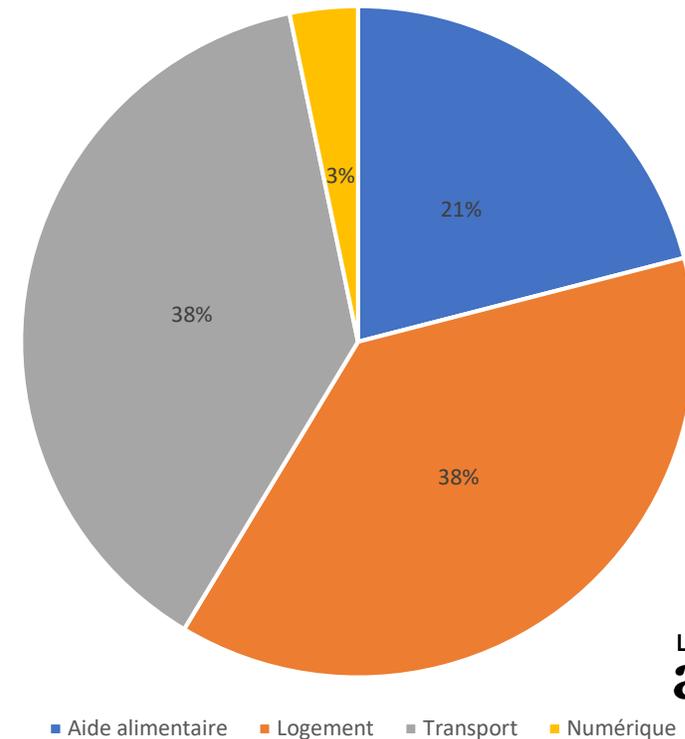
- 27 k€ d'aides distribués sur les fonds CVEC
 - 61 étudiant.e.s bénéficiaires
 - Répartis

Part de
bénéficiaires
boursiers : 23%

Nb de bénéficiaires



Répartition des aides en €



Bilan de la cellule d'Aide d'urgence

Année 2020	Montants de l'aide versée	Nb bénéficiaires
Aide alimentaire	6 710 €	17
Logement	10 234 €	22
Transport	10 153 €	16
Numérique	870 €	6
Total Aide d'urgence	27 967 €	61

Aide alimentaire complémentaire

- Distribution hebdomadaire
 - UFR Sciences – salle Examen
 - Déporté pendant un mois au Centre Tati
 - Entre 50 & 70 bénéficiaires par semaine
 - Préfiguration du projet Agorae
- Opération Boîtes à Bonheur pendant Noël
150 boîtes distribuées avec un fort soutien de l'ARUA



Aide numérique complémentaire

- Dispositif Precanum :
 - Prêt d'ordinateurs reconditionnés
 - Maker Center Polytech
 - Corpo Sciences
 - Fé2A
 - PSI...
 - Aide financière à la connexion
 - Prêt de clefs 4G
 - Dispositif Emmaus Connect
- Environ 300 demandes
- Via des :
 - Dons : matériels & financiers
 - Angers Mécénat / Fondation EDF
 - Fondation UA



4. Vie universitaire

4-1 Présentation de la DEVEC - **information**

PRESENTATION
SOUS-DIRECTION
VIE DES CAMPUS

Historique

- **Prise de conscience** de l'importance de ce sujet à l'UA
- **Trajectoire** initiée ces 10 dernières années
 - DCI
 - COPE
 - Service Vie des Personnels
 - CVET
 - Des événements partagés
 - Campus Day
 - Octobre Rose
- Une **montée en puissance** avec :
 - Une vice-présidence dédiée
 - Un dynamisme associatif
 - La CVEC

Pourquoi ? Pour quoi ?

- Un constat : beaucoup de sujets relèvent d'une **transversalité**
 - **Social**
 - Logement
 - Politique sociale
 - **Association**
 - FSDIE
 - Locaux
 - Articulation **vie quotidienne / vie universitaire**
 - Etudiants / Etudiants
 - Personnels / Personnels
 - Etudiants / Personnels
- Une **porte d'entrée**
 - **Pour l'extérieur** : partenaires
 - **En interne** :
 - une animation en réseau
 - partages d'informations...
- Un état d'esprit : **facilitateurs**



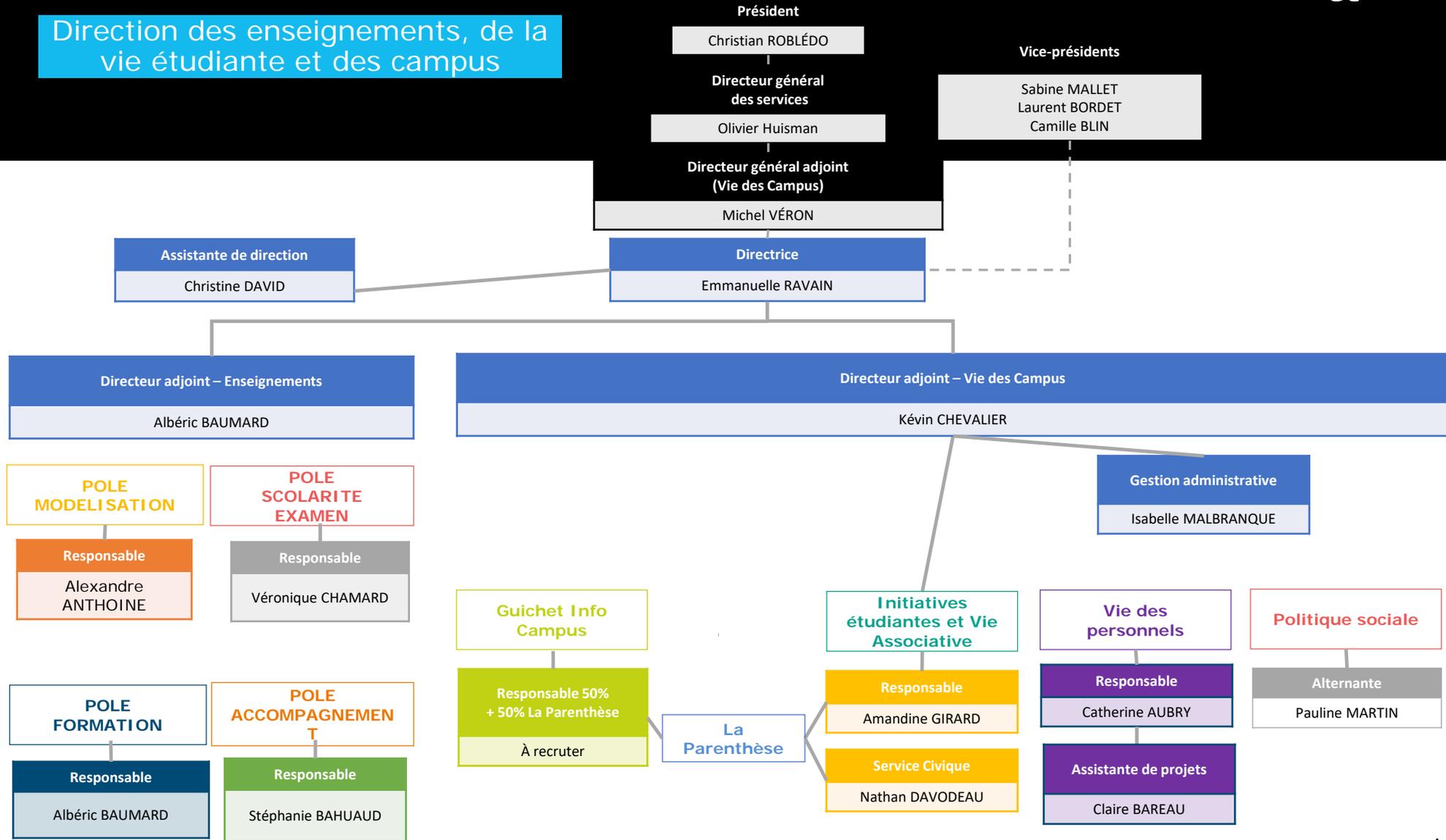
Missions

> Veiller et concourir à l'**épanouissement et au mieux-être** de la communauté UA

- **Accompagner** les usagers dans leur vie quotidienne
- **Impulser/accompagner** des actions d'animation des campus
- **Faciliter** le portage de projets & d'initiatives puis les **valoriser**
- Venir en **soutien** aux Composantes et aux autres Directions/Services UA
- Développer le **sentiment d'appartenance**, la culture commune de l'UA

→ Vie des Campus : **une interface**

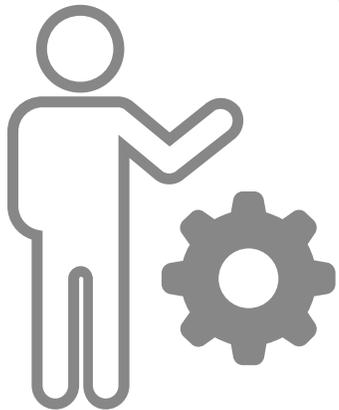
Direction des enseignements, de la vie étudiante et des campus



Pilotage

Vice-Président Vie des Campus
Laurent BORDET

Directeur général adjoint – Vie des Campus
Michel VERON



Directrice DEVEC
Emmanuelle RAVAIN

Directeur adjoint DEVEC – Vie des Campus
Kévin CHEVALIER

Organisation

- Autour de 3 pôles :
 - InfoCampus :
 - un point d'entrée notamment pour les partenaires du territoire (transport, logement...)
 - Vers un guichet infocampus permanent
 - Vie Associative
 - Fort Dynamisme
 - Valorisation & Engagement
 - Lieux de vie
 - Acteur de la circulation de l'information
 - Vie des personnels
 - Poursuite de la politique action sociale pour tous
 - Articulation de projets étudiants / personnels
- S'appuyant sur des réseaux internes
 - Référents Vie de Campus
 - Référents Sociaux

**Instance : la
commission Vie
de
l'établissement
(CVET)**

viedescampus@contact.univ-angers.fr

Politique sociale

Philosophie :

- une politique sociale étudiante **à 2 niveaux**
 1. **pour tous**
 2. **incluant des éléments pour aider les étudiants en difficulté avant qu'ils ne tombent dans la précarité** (pour lesquels des dispositifs spécifiques existent déjà ou doivent être élaborés)
- A l'heure où **20% des étudiants** vivent sous le seuil de pauvreté
 - > Trajectoire à la hausse
- Enjeux clés :
 - mieux repérer/informer/accompagner les étudiants en difficulté
 - coordonner/pérenniser/valoriser des dispositifs
 - un support test : réseau des référents sociaux

Politique sociale

- Des **actions/dispositifs déjà en place**

- **Précanum**
- **Distributions alimentaires**
- Colis solidaires de bonne année (**Solibox**)
- Boite à partage
- ...

Projets :

- Restauration alternative sur les campus
- Epicerie étudiante (Fé2A)
- Lutte contre la précarité menstruelle
- *Toutes mes aides*
- ...

Cadre réglementaire :

En cours de définition

Instance : le Groupe CVEC



Projets transverses

- **50 ans de l'UA :**
 - Une approche de l'événementiel par fil rouge
 - Une participation de tous les acteurs UA
- **Plateforme participative Cap'Collectif**
 - Un outil pour tous (challenges, concours, contributions...)
- **Schéma directeur de la Vie Etudiante (SDVE)**
- **Démarche qualité/tableaux de bord**
 - Notamment pour la politique sociale étudiante
- **Calendrier** des événements
- Usage de la **CVEC**
- **Partage des partenariats**, mise en relation
- **Bureau des temps**



POUR INFORMATION



5. Enseignement et conventions 1/2

5-1 Calendrier universitaire 2021-2022 – VOTE

5-2 Création du parcours Ingénieur Manager du Master 2 MAE – IAE Angers/Polytech Angers – VOTE

5-3 Création de l'attestation universitaire Hybride en Education Thérapeutique – Faculté de Santé – VOTE

5. Enseignement et conventions 2/2

5-4 MCC (D.U. Management de proximité – Polytech / Licence Mathématiques à distance – Faculté des sciences) – **VOTES**

5-5 Convention : double diplôme - Master mention Chimie, parcours Lumomat - **VOTE**

5-6 Bilan - état d'avancement – Projet Thélème - **INFORMATION**

5-1 Calendrier universitaire 2021-2022 – vote

Calendrier universitaire 2021/2022 projet – validé en bureau CFVU

Date administrative de début d'année universitaire

Mercredi 1^{er} septembre 2021

Dates limites de réunion des jurys 2^{ème} session

Le conseil de gestion peut imposer une date antérieure à celle proposée dans le calendrier officiel

	2021/2022
Licence	Vendredi 16 septembre 2022
Master 1	Vendredi 23 septembre 2022
Licences professionnelles	Vendredi 14 octobre 2022
Master 2	Vendredi 25 novembre 2022

5-1 Calendrier universitaire 2021-2022 – vote

Congés universitaires

	Vacances scolaires Académie de Nantes (zone B)	Vacances universitaires Université d'Angers
Toussaint	Fin des cours samedi 23 octobre, reprise lundi 8 novembre 2021	Fin des cours samedi 23 octobre, reprise mardi 2 novembre 2021
Noël	Fin des cours samedi 18 décembre 2021, reprise lundi 3 janvier 2022	Fin des cours samedi 18 décembre 2021, reprise lundi 3 janvier 2022
Hiver	Fin des cours samedi 5 février, reprise lundi 21 février 2022	Fin des cours samedi 12 février, reprise lundi 21 février 2022
Printemps	Fin des cours samedi 9 avril, reprise lundi 25 avril 2022	Fin des cours samedi 16 avril, reprise lundi 25 avril 2022

Périodes et modalités d'inscription

Clôture des inscriptions administratives

	2021/2022
Pluripass - L1 – L2 – L3 – LP - M1 – M2	Vendredi 24 septembre 2021
Etudiants de Master passant en jury de 2 ^{ème} session	Vendredi 1er octobre 2021
Formations en alternance	Vendredi 5 novembre 2021
Doctorat	Vendredi 26 novembre 2021

5-1 Calendrier universitaire 2021-2022 – vote

Inscriptions tardives

Traitées par les directeurs des composantes	Jusqu'au vendredi 22 octobre 2021 inclus
Date limite d'annulation d'inscription avec remboursement	Vendredi 8 octobre 2021 (formations débutant au 1 ^{er} semestre) Vendredi 18 février 2022 (formations débutant au 2 ^{ème} semestre)

Date limite d'arrivée tardive

Vendredi 1er octobre 2021

Date limite d'annulation d'inscription en PluriPASS

Vendredi 8 octobre 2021

(l'étudiant renonce à suivre les cours et à postuler aux filières santé)

5-1 Calendrier universitaire 2021-2022 – vote

Evènements Université d'Angers

Campus Day

Jeudi 23 septembre 2021

**POUR
VOTE**

Opération « m'essayer c'est m'adopter »

Du mardi 2 au vendredi 5 novembre 2021

Second créneau possible pour les composantes qui le souhaitent :
Du lundi 7 février au vendredi 11 février 2022

Portes ouvertes

Samedi 29 janvier 2022

5-2 Création du parcours Ingénieur Manager du Master 2 MAE – IAE Angers/Polytech Angers – vote

- Parcours ingénieur-manager suivi en 5^{ème} année. 125 heures de formation sont programmées, mixées en distanciel ou présentiel
- Le parcours a lieu en cours communs. 20 places sont ouvertes aux étudiants de Polytech qui seront associés aux étudiants du M2 MAE Entreprise de l'IAE avec des conditions d'admissions dites « classiques » : validation par les enseignants, lettre de motivation avec tarif préférentiel.
- Au plan national, ce double cursus existe déjà mais cette spécificité en parallèle de la 5^{ème} année sera appréciée

Attrait du double diplôme avec l'IAE

- Diplôme complémentaire de la formation d'ingénieur Polytech Angers.
- Prépare directement aux responsabilités d'encadrement, de management et de gestion des entreprises.
- Double compétence, intégration plus rapide sur le marché du travail, élargissement des débouchés et facilite l'ascension professionnelle.

POUR VOTE

5-3 Création de l'attestation universitaire Hybride en Education Thérapeutique – Faculté de Santé – Vote

- Contexte :

- Le décret du 14 janvier 2015 et l'ordonnance n°2020-1407 du 18 novembre 2020, définissent les compétences requises pour dispenser ou coordonner l'Education Thérapeutique du Patient (ETP).
- Une attestation de formation « dites des 40h ETP » doit être délivrée par un organisme de formation à chaque membre de l'équipe et doit notamment mentionner le nombre d'heures et le contenu du programme de la formation suivie.

L'Attestation Universitaire hybride d'Education Thérapeutique équivaut à la formation dite des 40 heures et répond aux exigences réglementaires de l'obtention d'une formation validante par la HAS pour la demande de validation de programme ETP pour l'ARS.

- **Capacité d'accueil (effectif maximum) :** 15 - Seuil d'ouverture (effectif minimum) 8 pour la session 1 puis 5 stagiaires

POUR VOTE

5-4 MCC (D.U. Management de proximité – Polytech) – vote

La demande de modification porte uniquement sur la promotion n°14 du DU Management de proximité en structure de santé :

- possibilité de valider en ne tenant compte que des quatre premiers modules sans évaluer le module 5 (mémoire).

POUR VOTE

5-4 MCC (licence de mathématiques à distance) – vote

- Utilisation de la surveillance à distance avec l'outil Managexam pour les examens de la L2 et de la L3 de mathématiques à distance.
- Cette surveillance est toutefois utilisée dans ce cadre à titre exceptionnel au regard des spécificités de la formation.
- A l'échelle de l'Université, la prévention des éventuelles fraudes se fait sans surveillance électronique mais plutôt en adaptant les types d'évaluation.

POUR VOTE

5-5 Convention de double diplôme - Master mention Chimie, parcours Lumomat - Vote

- Objet de la convention conclue entre l'Université d'Angers et l'Université technologique de Wroclaw en Pologne :
- réalisation d'un programme de deux semestres d'études de niveau Master 2^{nde} année dans le domaine des Sciences, Technologies, Santé, pour la Mention Chimie, et **intitulé master Franco-Polonais en Lumière Molécules Matière (LUMOMAT).**

POUR VOTE



CFVU

Etat d'avancement Thélème

25 janvier 2021

- Les curseurs d'avancement en 2021
 - Action 1 : Continuum Lycée-Université
 - Action 2 : Accompagnement et tutorat
 - Action 3 : Rythme et Coursus, Nouvelle accréditation
 - Action 4 : Compétences et Evaluation
 - Action 5 : Numérique
- Améliorations apportées par Thélème

5 actions au service du projet

Continuum
Lycée-Université

Accompagnement
Tutorat

Cursus
Rythme

Evaluation
Compétences

Numérique



ACTION 1

Réussir son entrée dans le supérieur

Pistes d'amélioration et SUITE

Tutorat auprès des lycéens (6 lycées de Maine-et-Loire)

- Classes de seconde et de première
- Classes de terminale

46 étudiants formés cette année dans le cadre d'une E2O
(38 à Angers, 8 à Cholet)

Modules Découverte des licences finalisés

A mettre à jour progressivement, avec les nouvelles maquettes

Outil Emploi du temps pour une meilleure coordination des plannings

Retour sur les coûts de l'action et analyse

Déploiement vers d'autres lycées (dans un premier temps Action vers les classes de seconde)

Coordination avec la LLU et le projet Etoile

ACTION 2

Offrir un soutien adapté à chacun pour réussir



Action articulée avec la loi ORE (parcours adaptés et contrats de réussite étudiants) et le dispositif DARRE : présence des chargées d'accompagnement dans les UFR

De nombreuses ressources produites : guide du tutorat, capsules Accompagnement pour les étudiants...

Tutorat adapté aux besoins des licences / UFR, avec des déclinaisons spécifiques pour répondre à ces besoins

Pistes d'amélioration et SUITE

Réflexion sur les autres dimensions du Tutorat:

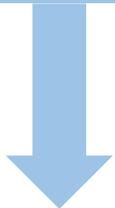
- consolidation avec la prise en compte des publics empêchés (salariés, sportifs de haut niveau, en situation de handicap...)
- perfectionnement pour aider les étudiants en double licence, en CMI ou les étudiants qui voudraient aller plus vite

Lien avec les modules du projet Envol (vie universitaire, MTU...)

ACTION 3

A chacun son rythme

Maquette formation
en licence
en cours d'élaboration



Mise en place de la
modélisation

Déploiement -
adaptation de
BienvenUA



DEG
LLSH

Guichet numérique
Tableau de bord
Etudiant/Enseignant
Relevé de notes
Contrat de réussite



En cours de
développement

Logiciel
Emploi du temps



En cours de
développement

Progressivement, une fois les
maquettes pédagogiques
validées par les
départements et les conseils
d'UFR, puis par la CFVU

ACTION 3

Par mention

Une
première
période

Des périodes
de six
semaines

Des enseignements
fondamentaux /
transversaux

Un jury annuel
de licence

Un examen de 2^e
chance (sur
inscription)

La question du
redoublement

La question de
la
compensation

**Une
première
période**

Du 6 septembre
au 8 novembre

**Des périodes
de six
semaines**

Étalement des enseignements (du 6
sept au 16 avril) sur des périodes de six
semaines, ponctuées par des
évaluations des étudiants et de la
remédiation (du 2 au 21 juin)

**Des enseignements
fondamentaux /
transversaux**

Un équilibre maintenu
Amélioration des points faibles de la
maquette actuelle

**Un jury annuel
de licence**

A la fin du mois de juin
: délivrant les ECTS
acquis, confirmant le
contrat pédagogique
et les parcours de
diplomation choisis

**Un examen de 2^e
chance (sur
inscription)**

Première
quinzaine de juin

**La question du
redoublement**

Autorisation de
réinscription,
*En cours de
réflexion pour les
MCCC*

**La question de
la
compensation**

Au sein des blocs d'enseignements
fondamentaux
Pas de compensation entre
Transversal et Fondamental
*En cours de réflexion
Pour les MCCC*

**Une
première
période**

De la rentrée aux
vacances d'automne

**Des périodes
de six
semaines**

Licence rythmée sur 15 périodes avec
alternance de 5 périodes d'enseignement
/ année et d'inter-périodes (2 semaines)

**Des enseignements
fondamentaux /
transversaux**

Socle disciplinaire : 972 h
Socle transversal : 278 h

**Un jury annuel
de licence**

P5 : jury de passage en
année supérieure
P10 : jury d'étape
P15 : jury de diplôme

**Un examen de 2^e
chance (sur
inscription)**

P5, P10, P15

**La question du
redoublement**

1 fois en L1
4 inscriptions
pour les 2^e et
3^e années

**La question de
la
compensation**

Au sein de chaque socle
Pas de compensation
entre les deux socles

A la rentrée, Thélème déboule en L1 en Sciences

BienvenUa'

Licence 1

Licence 2

Licence 3

BienvenUa'

P2

P3

P4

P5

P1

P2

P3

P4

P5

P1

P2

P3

P4

P5

Enseignements transversaux

PORTAIL SVTC
Sciences de la Vie et de la Terre Chimie

- Biologie
- Géologie
- Chimie
- Physique
- Mathématiques pour SVT

PORTAIL MPC
Mathématiques Physique Chimie

Physique Chimie
Mathématiques

ou

Physique Chimie
Mathématiques*

PORTAIL MI
Mathématiques Informatique

Informatique
et
Mathématiques*

Choix orientation

Choix orientation

Choix orientation

Choix orientation

MENTION SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE

- Géologie environnement
- Biologie des organismes et des populations
- Sciences des productions végétales
- Biologie cellulaire moléculaire et physiologie

MENTION PHYSIQUE CHIMIE

- Chimie Environnement
- Chimie Médicament
- Physique Chimie
- Physique et Applications

MENTION MATHÉMATIQUES

- Mathématique
- Mathématiques appliquées

MENTION INFORMATIQUE

- Informatique

- Diffusion du savoir et culture scientifique

Accessible par tous les parcours

12 semaines, adaptation

Spécialisation progressive

5 périodes de 6 semaines par an

Une spécialisation progressive

1 jury annuel en juillet

Une seconde chance

1 an, 2 ans...

Des mécanismes de compensation « intelligents »

ACTION 4

Evaluation et compétences

Pistes d'amélioration et SUITE

Equipes pédagogiques rencontrées

Mise en Relation Mention de licence/référentiel de compétences pour une meilleure reconnaissance des compétences travaillées par les étudiants

Réflexion sur les modalités d'évaluation

Rénovation des modalités de contrôle des connaissances, en lien avec les nouvelles maquettes

Possibilité d'obtenir l'aide de A.Reymondeaux et C.Chaudet (DEVE)

Traduction de ces compétences dans un livret des études (e-portfolio) présent dans le guichet numérique de l'étudiant

Possible mise en relation avec le relevé de notes Apogée, après production du tableau de correspondance UE/Compétences

ACTION 5

Le numérique : un outil pour tous les objectifs visés

Pistes d'amélioration et SUITE

Charte des droits d'auteur rédigée

Contribution du numérique : les cours en PRESENTIEL sont complétés et enrichis sur moodle

Présence d'un ingénieur pédagogique dans chaque UFR

Production en continu de ressources pédagogiques pour compléter le PRESENTIEL

Quelques améliorations qui seront apportées dans le cursus Licence

ENSEIGNANT-CHERCHEUR	SCOLARITE	ETUDIANT
<p>Modulation de la durée des enseignements</p> <p>Moins de rupture temporelle (session examen)</p> <p>Fin de la semestrialisation : moins d'examens, moins de jurys</p> <p>Accès au guichet numérique Etudiant (collecte informations, recoupement de données sur les étudiants)</p>	<p>Fin de la semestrialisation : moins d'examens, moins de jurys</p> <p>Logiciel Emploi du temps amélioré</p>	<p>Retour sur investissement plus rapide : guichet numérique rénové, relevé de notes au fil de l'année</p> <p>Cursus plus formatif que sommatif (couperet examen)</p> <p>Meilleure entrée en formation (1^{ère} période)</p> <p>Meilleure visibilité et lisibilité du parcours d'études Bac - 3 Bac +3, +5</p> <p>Poursuite de la prise en compte des difficultés : accompagnement et tutorat</p> <p>Possibilité de sortie en capitalisant des acquis (minimise l'idée de l'échec)</p> <p>Deuxième chance sur inscription (responsabilisation)</p>

Prochaines CFVU

- Lundi 15 Mars 2021 à 14h30
- Lundi 12 Avril 2021 à 14h30
- Lundi 17 Mai 2021 à 14h30
- Lundi 14 Juin 2021 à 14h30
- Lundi 5 Juillet 2021 à 14h30

N.B. : Conseil Académique le 8 Février 2021 à 14h30